

République tunisienne

Ministère de l'industrie des mines et de l'énergie

Unité de gestion de budget par objectifs

**RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE
DE LA MISSION INDUSTRIE, MINES ET ÉNERGIE
POUR L'ANNÉE 2022**

PLAN

PREMIER THÈME : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MISSION

- 1 Résumé des principales réalisations stratégiques de la mission
- 2 Les résultats de l'exécution du budget de la mission de l'industrie, des mines et de l'énergie pour l'année 2022 :

DEUXIÈME THÈME : RÉALISATIONS DES PROGRAMMES DE MISSION POUR L'ANNÉE 2022

PROGRAMME 1 : PROGRAMME ÉNERGIE

- 1 Résultats de performance du programme
- 2 Résultats de l'exécution du budget du programme

PROGRAMME 2 : PROGRAMME INDUSTRIE

- 1 Résultats de performance du programme
- 2 Résultats de l'exécution du budget du programme

PROGRAMME 3 : PROGRAMME MINES

- 1 Résultats de performance du programme
- 2 Résultats de l'exécution du budget du programme

PROGRAMME 4 : PROGRAMME PILOTAGE ET APPUI

- 1 Résultats de performance du programme
- 2 Résultats de l'exécution du budget du programme

PREMIER THÈME :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MISSION

1- Résumé des principales réalisations stratégiques de la mission

La mission de l'industrie, des mines et de l'énergie vise à contribuer au développement, à créer des emplois et à fournir des services à tous les autres secteurs à travers une stratégie visant à soutenir la compétitivité du secteur industriel et à améliorer sa contribution au développement inclusif et durable, à favoriser l'investissement et améliorer le climat des affaires, aussi œuvrer au développement et optimisation de l'exploitation des ressources nationales des hydrocarbures et des mines et promouvoir les énergies renouvelables pour assurer une transition vers un modèle énergétique bas carbone.

La stratégie de la mission de l'industrie, des mines et de l'énergie s'incarne à travers un certain nombre de priorités qui ont été identifiées afin d'assurer la réalisation d'un développement inclusif et équitable. Ces axes sont :

- ❖ **Assurer un approvisionnement sûr et équitable** pour tous à travers le suivi du taux de couverture de la production nationale d'hydrocarbures par rapport à la demande totale en énergie et le taux de raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz
- ❖ **Transition vers un modèle énergétique à bas carbone** en mesurant le taux de développement annuel de la contribution des énergies renouvelables dans le mix énergétique, le taux d'amélioration de l'intensité énergétique et le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie
- ❖ **Soutenir la compétitivité du secteur industriel et des services liés à l'industrie** à travers le suivi du taux de croissance de l'indice de production industrielle, la contribution du secteur au produit intérieur brut et l'évolution du nombre d'emplois pour le secteur industrie
- ❖ **Promouvoir les investissements dans le secteur industriel** à travers le taux de développement des investissements autorisés, des investissements dans le cadre du programme de mise à niveau de l'industrie et des investissements industriels dans les régions intérieures,
- ❖ **Soutenir, accompagner et développer les petites et moyennes entreprises** en mesurant l'évolution de l'indice de durabilité des entreprises ayant fait l'objet d'un programme d'accompagnement et

l'évolution du nombre de petites et moyennes entreprises et d'entreprises émergentes,

- ❖ **Soutenir la production de phosphate** à travers le taux de croissance de la production et de l'exportation des dérivés de phosphate.
- ❖ **Encouragement de la création des projets miniers** à travers le rythme de développement des projets miniers assignés et le taux de couverture des cartes géologiques de base

La mission de l'industrie, des mines et de l'énergie est divisée en quatre programmes (trois programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui) qui se répartissent en quatre sous-programmes et six unités opérationnelles pour mettre en œuvre les différentes activités du programme, en plus de la contribution des opérateurs publics qui jouent un rôle important dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de la mission.

Le cadre de performance pour l'année 2022 pour la mission de l'industrie, des mines et de l'énergie comprenait 10 objectifs stratégiques et 25 indicateurs de performance.

Au cours de l'année 2022, la mission visait à faire progresser le développement d'un certain nombre d'objectifs qui ont réalisé des progrès significatifs par rapport au total des objectifs promis, à savoir :

- Soutenir la compétitivité du secteur industriel, dans lequel les indicateurs du taux de croissance de la production industrielle et l'indicateur de l'évolution du nombre d'emplois pour le secteur ont connu un développement remarquable par rapport à l'année 2021,
- Assurer un approvisionnement équitable pour tous, notamment le raccordement au réseau électrique et gaz
- Transition vers un modèle énergétique à bas carbone dans le but est de réduire le déficit énergétique et à améliorer l'indépendance énergétique par le développement des projets d'énergies renouvelables.

Au cours de l'année 2022, la mission a enregistré la réalisation d'un ensemble d'objectifs, notamment :

-L'amélioration de la production industrielle en général et dans les secteurs des industries mécaniques et électriques et le secteur des industries agroalimentaires en particulier, Cela s'est reflété positivement sur le nombre d'emplois dans les entreprises industrielles, qui a dépassé les estimations fixées. Cela reflète la reprise du secteur industriel et l'amélioration des indicateurs liés à la compétitivité des entreprises suite à la crise de l'épidémie COVID

-Maintien de la stabilité positive de l'indicateur de raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz, Ce qui reflète la valeur des investissements réalisés dans les infrastructures et les services rendus aux abonnés, surtout avec le coût élevé du raccordement au réseau de gaz (par rapport à l'électricité)

-Concernant le secteur des énergies renouvelables, le Ministère a élaboré un plan national de production d'électricité à partir des énergies renouvelable 2022-2025, qui a été publié et approuvé par le Conseil des Ministres le 12 avril 2022.ceci précise en détail les capacités à développer selon les systèmes de production avec une capacité totale estimée à 3020 mégawatts. En plus la mise en place des stations qui ont été programmés dans le plan précédent 1174 Mégawatts, c'est dans l'objectif d'intégration des énergies renouvelable dans la production d'électricité d'un pourcentage de 30% d'ici 2030.

Au cours de l'année 2022, le secteur des énergies renouvelables, notamment les projets dans le cadre du système de licence en énergie solaire, a connu le démarrage de plusieurs projets. En effet plusieurs projets sont entrés en activité, 3 projets d'une capacité de 10 mégawatts ont été réalisés à Tataouine, en plus, un projet d'une capacité de 1 mégawatt a été mis en service à Matmata et Gabès et qu'est en phase de production.

2- Les résultats de l'exécution du budget de la mission de l'industrie, des mines et de l'énergie pour l'année 2022 :

Tableau 1

Exécution du budget de la mission pour l'année 2022 par rapport aux estimations

Répartition selon la nature de dépenses

dépenses		Montant original 2022	Montant rectifié 2022	Montant orig+rec	Réalisation 2022	Réalisation par rapport estimation	
						montant	%
Dépenses de rémunération	engagement	37170	37170	37265	35869	-1396	96
	paiement	37170	37170	37265	35815	-1450	96
Dépenses de gestion	engagement	6963	6355	6503	6310	-193	97
	paiement	6963	6355	6503	6281	-222	97
Dépenses d'interventions	engagement	2745512	8075706	8075706	7206858	-868848	89
	paiement	2745512	8075706	8075706	7206709	-868997	89
Dépenses d'investissement	engagement	795	795	795	20	-775	3
	paiement	9736	8155	8155	0	-8155	0
Total	engagement	2790440	8120026	8120269	7249057	-871212	89
	paiement	2799381	8127386	8127629	7248805	-878824	89

Le total des crédits alloués à la mission de l'industrie, des mines et de l'énergie s'élève à 8.120.269 MD pour l'année 2022, avec un taux d'exécution de 89%, Ceci malgré le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement, en raison des nombreux problèmes et obstacles qui ont empêché le décaissement des fonds destinés aux pôles de développement et technologiques du programme industriel, et la non réalisation des études stratégiques liées aux secteurs de l'énergie et des mines, et de certaines études programmées et des appels d'offres infructueux concernant les dépenses liées aux programmes informatiques et aux moyens de transport.

Tableau 2

Exécution du budget de la mission pour l'année 2022 par rapport aux estimations

Répartition selon les programmes

dépenses		Montant original 2022	Montant rectifié 2022	Montant orig+rec	Réalisation 2022	Réalisation par rapport estimation	
						montant	%
Energie	engagement	2952591	7688702	7688712	7650501	-38211	100
	paiement	2953191	7688702	7688712	7650501	-38814	99
Industrie	engagement	199907	175269	175269	146222	-29047	83.4
	paiement	208263	182059	182059	146048	-36011	80.2
Mines	engagement	8333	8092	8092	7184	-908	86.2
	paiement	8333	8092	8092	7182	-910	86.2
Pilotage et appui	engagement	10228	10228	10461	9586	-875	92
	paiement	10213	10198	10431	9513	-918	91
total	engagement	3171059	7882291	7882534	7813281	-30033	99
	paiement	3180000	7889651	7889894	7889894	-37066	99

Le budget de la mission a été réparti par programmes comme suit :

Programme Energie : 7 689 312 MD

Programme Industrie : 182.059 MD

Programme des mines : 8.092 MD

Programme de pilotage et d'appui : 10.431 MD

Le programme énergie a reçu le taux le plus élevé de fonds alloués, équivalent à 97 % du budget total de la mission. Cela est dû à l'importance des fonds mobilisés pour la subvention des hydrocarbures, compte tenu de la hausse importante des prix des carburants en 2022 et en raison des répercussions de la guerre russo-ukrainienne et de la baisse du taux de change du dinar.

Le taux général d'exécution de budget de l'industrie, des mines et de l'énergie a atteint 99%, malgré les faibles réalisations, notamment en ce qui concerne les dépenses de paiement du programme industrie, suite au faible taux de réalisation des dépenses d'investissement des crédits alloués aux pôles de développement et technologiques.

DEUXIÈME THÈME :
RÉALISATIONS DES PROGRAMMES DE LA
MISSION POUR L'ANNÉE 2022

PROGRAMME 1 : PROGRAMME ÉNERGIE

**RESPONSABLE DE PROGRAMME : MONSIEUR
BELHASSEN CHIBOUB**

**DATE DE PRISE EN CHARGE DE PROGRAMME :
JANVIER 2019**

1- Résultats de performance du programme :

Le secteur énergétique revêt une grande importance stratégique dans notre pays, car il s'agit d'un domaine vital qui comporte de multiples enjeux et qui a des répercussions inévitables sur la sécurité, la stabilité et le développement économique et social. Le déficit du bilan énergétique a atteint 50% face au déclin de la production nationale d'hydrocarbures, qui affecte directement la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

La persistance du déficit énergétique affecte d'une manière directe la situation de la balance des paiements et engendre une hausse continue des prix du carburant et du gaz naturel, en fait, le déficit énergétique est responsable de 40% du déficit de la balance commerciale.

Cela nécessite une vision globale et multidimensionnelle, afin d'atteindre l'objectif de la politique publique qui consiste à **"Accéder à l'énergie dans des bonnes conditions pour tous les citoyens de toutes les régions et contribuer au développement économique"**

Cette nouvelle vision s'appuie sur 4 axes, à savoir :

- 1- la sécurité énergétique,
- 2- la décarbonation,
- 3- l'équité et la bonne gouvernance énergétiques,
- 4- le développement économique inclusif et équitable.

Et dans un horizon temporel multi-stations :

- La première station s'étend jusqu'en 2025, c'est une période de mise en place des cadres législatifs et de lancement de la réalisation des premiers projets dans les différents systèmes de production et d'instaurer des réformes nécessaires dont l'objectif est d'améliorer le climat d'investissement.
- La deuxième station est à l'horizon de l'année 2035, c'est la période des énergies renouvelables par excellence, et l'achèvement de la réhabilitation des infrastructures dans le domaine de l'énergie

- La dernière station est à l'horizon de l'année 2050, elle se termine par le développement d'un modèle énergétique propre et respectueux de l'environnement.

Quant aux opérateurs publics impliqués dans le programme énergie, il faut mentionner le rôle important joué par l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie, dont la mission est de concevoir et de mettre en œuvre la politique de l'État dans le domaine de maîtrise de l'énergie, à travers la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et la transition vers une énergie respectueuse de l'environnement.

Dans ce cadre, la mission de l'industrie, des mines et de l'énergie a confiée des accords préliminaires au cours de l'année 2022 dans le cadre du quatrième appel à projets pour produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables soumises au système d'autorisation. Par ailleurs, des appels d'offres ont été publiés dans le cadre du programme national de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables soumise au régime de concession, d'une capacité totale de 1700 mégawatts. Et afin de faciliter les procédures et d'accélérer le rythme de réalisation des projets dans le cadre du système d'autoproduction, Le décret n° 68 de 2022 a été publié relatif à l'établissement de dispositions visant à améliorer l'efficacité de la réalisation des projets publics et privés, par l'annulation des autorisations préalables pour les projets de production d'électricité à moyenne tension, dont la capacité ne dépasse pas le 1 mégawatt.

Une partie des décisions communes des programmes nationaux a été publiée au chapitre quatre de décret 983 relatives à la fixation des règles d'organisation et de gestion et aux modalités d'intervention du Fonds pour la transition énergétique, dans ce cadre une expérience exemplaire à Tozeur a été mise en place, pour la poursuite des travaux sur la phase pilote du programme de transition énergétique dans les bâtiments publics liés à 55 établissements d'enseignement dont le taux de participation a été atteint 100%, ce qui reflète la prise de conscience de l'État et de ses institutions de la nécessité de passer à un modèle énergétique durable.

Objectif stratégique 1 : Garantir un approvisionnement sûr et équitable pour tous :

Le bilan énergétique en Tunisie souffre depuis 2001 d'un déséquilibre entre les ressources et la demande, qui s'est intensifié après 2010, atteignant des niveaux records de déficit, en raison de ressources limitées et du manque de découverte de grands champs pouvant couvrir la demande croissante d'énergie. afin de réduire ce déficit, des orientations stratégiques ont été adoptées pour le secteur de l'énergie, basées principalement sur développement des ressources, la sécurisation de l'approvisionnement, l'adoption d'une approche économique modérée de la consommation d'énergie, la diversification des sources d'énergie dans le mix électrique, l'adoption de normes de développement durable pour créer un équilibre entre la protection de l'environnement, la concurrence, la sécurisation de l'approvisionnement et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie.

*Indicateur 1.1 : Le taux de couverture de la production nationale d'hydrocarbures par rapport à la demande totale en énergie							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux estimations 2022 (1)/(2)	Valeur Cible (*)	Année
%	37	47	46	38	83	40	2024

Un taux de réalisation estimé à 83% a été enregistré pour le taux de couverture de la production nationale d'hydrocarbures pour la demande totale en énergie par rapport aux estimations, ce résultat dû principalement à la baisse de la production nationale d'hydrocarbures.

La production réelle a connu une baisse de 11% par rapport aux estimations, pour les raisons suivantes :

- Quant à la concession d'exploitation du « Halk el menzel » : elle a connu une baisse de 42%, principalement due à l'augmentation du volume d'eau

produite par rapport au pétrole WC de 95%, avec la fermeture du Puits 5 'HELM' depuis le 22 août 2022.

- Quant à la concession d'exploitation « Ashtarout » : elle a connu une baisse de 13% en raison de la non réalisation des opérations de stimulation des puits prévues en 2022.
- Quant à la concession d'exploitation « Adam » : elle a connu une baisse de 9% en raison de l'incapacité à réaliser les interventions nécessaires pour rétablir la production de certains des puits qui sont actuellement suspendus.

Cette baisse est due aussi aux raisons suivantes :

- Diminution naturel de la production des champs pétroliers.
- La diminution progressive des investissements d'exploration et de recherche pétrolière et gazière à l'échelle mondiale et la tendance à la transition énergétique.
- Mouvements sociaux dans les zones de production.
- La réticence des grandes entreprises à investir dans le secteur.
- La baisse du nombre des concessions accordées et, par conséquent, l'absence de nouvelles grandes découvertes pétrolières et gazières comme « El Borma » et « Ashtarot ».

***Indicateur 1.2 : taux de raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz**

Unité d'indicateur	Réalizations 2020	Réalizations	Estimations	Réalizations	Réalizations 2021 par rapport aux estimations 2022	Valeur Cible (*)	Année
		2021	2022 (1)	2022 (2)	(1)/(2)		
Electricité %	99.8	99.8	99.8	99.8	100	99.8	2024
% Gaz	22.6	22.8	23	23	100	23.4	2024

Concernant le taux de raccordement au réseau électrique, l'indicateur est stable, mais le nombre de logements continue d'augmenter, Autrement dit, le maintien de ce ratio, considéré comme élevé par rapport à d'autres pays, nécessite une continuité de l'investissement au niveau d'infrastructure du réseau électrique et de services rendue par la société.

Quant au taux de raccordement au réseau gazier, le nombre de clients en 2022 a atteint 1.150.120, contre 989.821 en 2021. Cela reflète les efforts réalisés pour lier les résidences au réseau de gaz naturel, Cependant, les infrastructures de transport et de distribution du gaz nécessitent des investissements très importants, et notons bien que le raccordement est coûteux par rapport à l'électricité pour les catégories à revenus faibles qui choisissent de recourir au gaz liquéfié (bouteilles de gaz) qui est de sa part subventionné par l'Etat.

Il convient de noter à cet égard que l'exactitude de l'indicateur en matière d'électricité dépend notamment des données liées au recensement du logement effectué tous les 10 ans par l'Institut national de la statistique notons que la méthode de calcul de l'indice des gaz devra être revue.

Présentation des défis, des difficultés et des mesures à prendre

❖ **Les opérations d'exploration et d'exploitation ont diminué ces dernières années** et des travaux sont mis en place pour activer l'exploration et l'exploitation : Ceci en développant et en diversifiant les activités de l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières en lui permettant d'investir directement dans un espace plus important dans le domaine de la recherche, de l'exploration et de l'exploitation à l'intérieur et à l'extérieur de la Tunisie. Et d'encourager davantage les travaux d'évaluation et de développement, en incitant les entreprises à développer les parcelles qui ne sont pas encore développées, et améliorer la productivité des champs actuellement en production en augmentant leur taux d'extraction, et en optimisant les champs marginaux et cela par l'établissement d'un système fiscal approprié, aussi l'encouragement de développement et d'exploration complémentaires du gaz naturel et la préparation des études de recherche sur des nouvelles cibles, notamment dans les zones inexplorées.

Il faut noter aussi que le ministère travaille également sur la révision du code des hydrocarbures en mettant à jour le cadre législatif afin qu'il soit adapté aux exigences du développement technologique pour l'activité d'exploration et d'exploitation des ressources nationales en hydrocarbures, notamment les réservoirs non traditionnels.

❖ **S'appuyant actuellement sur une source extérieure unique d'approvisionnement en gaz** : des travaux sont en cours pour diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel et développer les méthodes de stockage de celui-ci.

❖ **Faibles capacités de raffinage et de stockage des matières pétrolières** : Un programme d'investissement doit être mis en œuvre pour entretenir et réhabiliter les moyens de production de la STIR, aussi augmenter et soutenir sa capacité de stockage et assurer sa sécurité, et augmenter la capacité de stockage des matières pétrolières et la porter à un niveau acceptable pour mieux assurer l'approvisionnement.

❖ **Dépendance presque totale au gaz dans la production d'électricité** : de ce fait des travaux sont mis en place pour diversifier le mix énergétique pour la production de l'électricité, Cela se fait en continuant à soutenir le programme d'équipement des centrales électriques au gaz naturel et en approfondissant les études liées à l'utilisation du GNL et mettre en place les

infrastructures d'approvisionnement et les moyens de financement et appuyer le développement des mécanismes nécessaires pour atteindre l'objectif de 1 GW supplémentaire d'énergies renouvelables d'ici 2023, en visant aussi d'atteindre 3,8 gigawatts en 2030, c'est-à-dire d'atteindre un pourcentage de 35 % de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

Objectif 2 : Transition vers un modèle énergétique à faible émission de carbone

Cet objectif a été inclus pour poursuivre les réalisations antérieures dans les domaines de l'encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables et des économies d'énergie d'une part, et d'autre part, la contribution à l'effort mondial de lutte contre le réchauffement climatique, dans lequel l'État tunisien s'est engagé à réduire l'intensité carbone de 46% pour le secteur énergétique d'ici 2030, Cela passe par le document de contributions (NDC) approuvé par le gouvernement tunisien, afin de passer à un modèle énergétique à faible émission de carbone.

➤ Indicateur 2.1 : La part des énergies renouvelables dans le mix électrique

*Indicateur 2.1 : La part des énergies renouvelables dans le mix électrique							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux estimations 2022 (1)/(2)	Valeur Cible (*)	Année
%	3.5	4.4	17	4.5	26	22	2024

Les raisons pour lesquelles seulement 26% de la valeur attendue pour l'année 2022 ont été atteintes sont :

- Les répercussions de la crise du COVID et de la guerre en Ukraine, qui ont contribué à la hausse des taux d'intérêt et des prix des matières

premières et des équipements utilisés dans les projets de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, ce qui a affecté négativement le climat d'investissement et l'acceptabilité des offres.

- Des problèmes immobiliers résumés principalement dans la difficulté d'obtenir les licences nécessaires à des nombreux projets qui peuvent produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables.
- Une difficultés au niveau d'obtention des financements de la part des investisseurs contre un manque d'expérience des banques et institutions financières locales pour financer des projets liés à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.
- Problèmes de connexion des projets au réseau électrique national.

➤ **Indicateur 2.2 : le taux d'amélioration de l'intensité énergétique**

L'intensité énergétique est l'un des indicateurs les plus utilisés au niveau international pour calculer la réduction de la quantité de consommation d'énergie nécessaire pour produire mille dinars de produit intérieur brut, il s'agit d'un indicateur qui met en évidence dans quelle mesure l'efficacité énergétique a été améliorée grâce au développement de la maîtrise de l'énergie à différents niveaux, et orienter l'économie vers des secteurs à rendement élevé, non consommateurs d'énergie et utilisant des technologies modernes d'économie d'énergie.

* Indicateur 2.2 : Pourcentage d'amélioration de la densité énergétique							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux estimations 2022 (1)/(2)	Valeur Cible (*)	Année
%	1.9	1.6	1.7	4.5	264	1.8	2024

L'indicateur d'intensité énergétique pour l'année 2022 a enregistré une amélioration de 4,5% par rapport au niveau de 2021. Cette amélioration est

principalement due à la diminution de la demande en énergie primaire de 2% par rapport à l'année précédente, compensée par une croissance économique estimée de 2.4%.

Il est à noter que la baisse de la demande en énergie primaire est principalement due à la diminution de la demande en gaz naturel de 4% par rapport à 2021 car les achats de gaz algérien se limitaient à des achats contractuels, ce qui entraînait une pénurie des quantités nécessaires à la production d'électricité, et donc un recours à l'importation directe d'électricité tels que l'approvisionnement en électricité est passé à 2 895 GWh en 2022 contre 1 062 GWh en 2021.

Ainsi, le remplacement de l'importation d'une partie du gaz naturel par l'importation d'électricité explique l'amélioration significative de l'intensité énergétique initiale.

➤ Indicateur 2.3 : Le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie

* Indicateur 2.3 : Le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux estimations 2022 (1)/(2)	Valeur Cible (*)	Année
%	3.63	3.5	1.55	--	--	1.74	2024

Présentation des enjeux, difficultés et mesures qui doivent être mise en place :

- **Stagnation de l'indicateur d'intensité énergétique ces dernières années** : des travaux sont en cours pour améliorer l'efficacité énergétique dans le but de réduire l'indicateur d'intensité énergétique primaire de 3 % par an au cours de la période 2021-2030, la réduction de la consommation d'énergie primaire de 34% en 2030 et établir des cadres juridiques et incitatifs appropriés pour le développement des investissements dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

- **Une faible contribution des énergies renouvelables dans le mix électrique** : il existe des travaux qui sont en cours pour mettre à jour le cadre juridique des énergies renouvelables afin d'encourager davantage les investissements dans ce secteur et de surmonter les difficultés rencontrées par l'investisseur, en tenant compte des technologies modernes (comme l'hydrogène) et de la numérisation.

Il convient de noter qu'une nouvelle stratégie pour le secteur de l'énergie a été préparée d'ici 2035 avec la participation de toutes les parties prenantes, qui sera approuvée dans le projet annuel de performance pour l'année 2024 qui repose généralement sur 4 axes :

La sécurité énergétique, la décarbonations, l'équité énergétique, la gouvernance et l'assurance d'un développement économique global et équitable.

3- Exécution du budget du programme :

Tableau 1

Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature des dépenses

dépenses		Montant original 2022	Montant rectifié 2022	Montant orig+rec	Réalisation 2022	Réalisation par rapport estimation	
						montant	%
Dépenses de rémunération	engagement	8097	8097	8197	4487	-371	95
	paiement	8097	8097	8197	4457	-374	95
Dépenses de gestion	engagement	2201	976	976	976	0	97
	paiement	2201	976	976	976	0	100
Dépenses d'interventions	engagement	5629432	9176797	89176797	776427	-37840	100
	paiement	5629432	9176797	89176797	77642	-37840	100
Dépenses d'investissement	engagement	0	0	0	0	-0	100
	paiement	600	600	600	0	-600	*
Total	engagement	2952591	7688702	7688712	7650501	-38211	100
	paiement	2953191	7689302	7689712	7650498	-38814	99

Tableau

Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions Répartition selon la nature des activités

Activités	Prévisions 2022 L.F.I	Prévisions 2022 L.F.C	Prévisions 2022 L.F.I+L.F.C	Exécutions 2022	% d'exécution	
					Montant	%
Tutelle et gestion du secteur	1849	1849	1859	1194	-665	64.2%
La subvention du secteur	2891000	7628000	7628000	7628000	0	100%
La promotion des énergies renouvelables	60342	59453	59453	21304	-38149	8935.8%
Total	2953191	7689302	7689312	7650498	-38814	99%

PROGRAMME 2 : PROGRAMME INDUSTRIE

**RESPONSABLE DE PROGRAMME : MONSIEUR KAMEL
HENDAOU**

**DATE DE PRISE EN CHARGE DE PROGRAMME :22 MARS
2021**

1- Résultats de performance du programme :

S'appuyant sur les résultats de l'étude stratégique de l'industrie et de l'innovation à l'horizon 2035, le programme de l'industrie devrait contribuer au développement durable et inclusif du secteur industriel à travers deux axes principaux :

- Soutenir la compétitivité du secteur et repositionner l'industrie tunisienne dans de nouveaux secteurs porteurs à haute valeur ajoutée. A cet égard, les entreprises industrielles ont bénéficié des programmes de mise à niveau, de soutien et d'assistance pour les aider à surmonter les effets de la crise économique résultant de la pandémie de Corona, et les inviter à passer à la quatrième génération et aux industries intelligentes (industrie 4.0). En outre, ces entreprises ont été promue pour innover, notamment dans le domaine de la numérisation, la transformation énergétique et environnementale en bénéficiant des mécanismes d'investissement technologiques prioritaires (ITP).

De plus, le programme d'appui et de développement de la productivité KAIZEN, financé par la JIKA, a été achevé. Il a conduit à la formation de 22 consultant dans l'unité et les centres techniques sectoriels et l'appui de plus que 18 entreprises industrielles ainsi que la participation au congrès annuel africain KAIZEN pour l'année 2022 dont une institution tunisienne a remporté le premier prix africain KAIZEN au titre de l'année 2022.

- Promotion de l'investissement à travers la promotion de l'image de la Tunisie en tant que destination des investissements innovants : notamment en facilitant le processus d'investissement industriel dans les régions, en préparant et en mettant en œuvre un programme national de réhabilitation des zones industrielles, en adoptant un nouveau mode d'entretien et de gestion et en définissant une carte des fonds fonciers industriel dans toutes les régions.

En plus, la qualité des services rendus aux investisseurs a été améliorée. En effet, lors de la création d'entreprises, les démarches ont été allégées et certains services sont disponibles en ligne par l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'innovation.

Les délais ont également été raccourcis, le système d'entretien et de gestion des zones industrielles a été revu : des programmes de mise à niveau des zones industrielles ont été créés et le système de récupération des lots et des bâtiments non exploités a été développé.

Aussi afin d'atteindre les objectifs de la stratégie du développement durable, le Fonds de développement de la Compétitivité du Secteur Industriel (FODEC) a été élargi pour englober les investissements liés à l'économie circulaire et à la réduction de l'impact carbone.

Cela s'inscrit dans le cadre de la volonté d'atteindre les objectifs de développement durable. Dans ce cadre, jusqu'à présent, plus de 160 petites et moyennes entreprises ont été accompagnées, soutenues et restructurées afin de les aider à surmonter leurs difficultés financières et à maintenir leur pérennité et les emplois qu'elles fournissent.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le secteur industriel et atteindre les objectifs stratégiques tracés, les différents opérateurs publics ont apportés leur contribution notamment les centres techniques sectoriels à travers l'assistance technique pour l'amélioration des procédés de production, l'organisation du travail, la maîtrise des coûts, de l'énergie et la mise en place de systèmes de gestion de la qualité au sein des entreprises pour développer leurs exportations, en plus de la tenue de sessions de formations pour les jeunes entrepreneurs afin de les aider à créer leurs propres projets.

Pour sa part, l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'innovation (APII) a participé à la création d'un environnement propice au développement économique et à la promotion des régions internes en mettant en valeur le potentiel d'investissement régional et les secteurs industriels prioritaires afin d'accélérer le rythme de réalisation d'investissements et de création d'emplois. En plus de ce qui précède, l'APII a offert un accompagnement aux jeunes promoteurs dans les différentes phases de démarrage et de suivi de la réalisation de leurs projets ainsi que l'octroi des avantages financiers du Fonds de développement industriel et de décentralisation.

Malgré cela, durant l'année 2021, le rythme de développement et de promotion des investissements a baissé, ceci est principalement lié à la baisse des salons

de partenariat des filières et des rencontres partenariales en plus de la non tenue d'expositions spécialisées à l'étranger causé par la pandémie du Coronavirus.

L'Agence Foncière Industrielle continue également à encourager l'investissement et à attirer les investisseurs en créant de nouvelles zones industrielles et en réaménageant certaines anciennes afin d'offrir une infrastructure de qualité répondant aux exigences des investisseurs.

Au cours de l'année dernière, l'agence a également numérisé son activité, à cet égard, elle a créé un site Internet qui permet de connaître la répartition des terrains dans les zones industrielles et de pouvoir les acquérir à travers ce site.

Les autres opérateurs publics, chacun dans son domaine, a contribué à l'atteinte des objectifs fixés et ce par le développement des travaux d'accréditation et le renforcement du système d'infrastructure qualité par le biais des structures d'évaluation de la conformité et de développement de la qualité des produits à l'exportation.

Une unité nationale de comparaisons inter laboratoires affiliée au Centre de Métrologie a été créée dans le laboratoire en partenariat avec l'Institut allemand de métrologie. Un laboratoire ROHS a également été créé pour déterminer la proportion de matériaux et de métaux lourds dans les produits industriels.

Quant au domaine de l'accréditation, le Conseil National d'Accréditation a fait l'objet, au cours de l'année 2022, d'un processus d'évaluation par les pairs de la part de l'Organisation Européenne d'Accréditation.

D'une part, cela a conduit au renouvellement de la reconnaissance internationale du Conseil dans les domaines de l'analyse, des laboratoires et de la métrologie. Et d'autre part, cela a conduit à élargir la portée de la reconnaissance internationale du Conseil pour inclure les analyses biomédicales et la certification de l'approbation du produit pour une période de quatre ans.

Aussi le groupement des Industries de Conservation des Aliments a contribué à l'organisation des saisons de production, à la transformation et à l'exportation des produits agricoles destinés à l'industrialisation à travers la programmation de la production dans le cadre de contrats, la réhabilitation des centres

d'assemblage et la mise en place d'un système de dédouanement basé sur la qualité.

Objectif stratégique 1.1 : Soutenir la compétitivité du secteur industriel et des services liés à l'industrie :

Le premier objectif stratégique du Programme Industrie est de soutenir la compétitivité du secteur industriel et des services liés à l'industrie, principalement à travers la simplification des procédures administratives et la digitalisation des services fournis aux investisseurs du secteur.

En plus de soutenir l'innovation et le développement technologique à travers le développement du programme de réhabilitation pour être plus efficace dans le domaine de l'innovation et le soutien à l'industrie intelligente et à travers le renforcement du système qualité et le développement de réseaux de partenariat et le développement de technologies propres industrie et économie circulaire, en mettant l'accent sur des activités prometteuses à haute valeur ajoutée et à haut contenu technologique, qui permettront aux institutions du secteur d'être concurrent avec les entreprises internationales en développant leurs exportations et en renforçant la position du pays dans les chaînes de valeur mondiales.

Il faut noter que les indicateurs adoptés pour atteindre le premier objectif ont connu une évolution remarquable par rapport à 2021, qui a dépassé les attentes : en ce qui concerne l'indicateur du taux de croissance de la production industrielle et l'indicateur d'évolution du nombre d'emplois pour le secteur industriel, qui donne de sa part un aperçu de la reprise du secteur et d'une amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles.

Aussi, l'indicateur de la contribution du secteur industriel au produit intérieur brut a également connu une légère amélioration, mais n'a pas atteint les résultats attendus.

*** Indicateur 1.1.1 : Le taux de croissance de l'indice de production industrielle**

Unité d'indicateur	Réalizations 2020	Réalizations	Estimations	Réalizations	Réalizations 2021 par rapport aux estimations 2022	Valeur Cible (*)	Année
		2021	2022 (1)	2022 (2)	(1)/(2)		
%	84.2	92.9	94	95.2	101.3	96	2024

Le pourcentage d'atteinte de cet indicateur pour l'année 2022 est de 101,3% par rapport aux estimations, L'indice a connu une évolution par rapport à 2021, estimée à : 1,2%, cela est dû à l'augmentation enregistrée du volume de la production industrielle en général et dans le secteur des industries mécaniques et électriques et le secteur de l'agroalimentaire en particulier.

*** Indicateur 2.1.1 : Le taux de la contribution du secteur au produit intérieur brut**

Unité d'indicateur	Réalizations 2020	Réalizations	Estimations	Réalizations	Réalizations 2021 par rapport aux estimations 2022	Valeur Cible (*)	Année
		2021	2022 (1)	2022 (2)	(1)/(2)		
%	15	14.4	15.5	15	96.8	16.5	2024

Cet indicateur a connu une augmentation au cours de l'année 2022 par rapport aux réalisations de l'année 2021, estimée à : 0,4%, grâce à l'amélioration de la productivité totale des facteurs de production, et avec un accent particulier sur la contribution effective des secteurs orientés vers l'exportation (notamment le

secteur du textile, de l'habillement et de la chaussure et le secteur des industries mécaniques et électriques)

Le taux de réalisation de cet indicateur a atteint 96,8% par rapport aux estimations, et malgré l'augmentation enregistrée de la production industrielle et l'augmentation de la contribution du secteur au produit intérieur brut, celle-ci n'a pas atteint la valeur estimée de 15,5%, Cela est principalement dû à la reprise de certaines autres activités économiques en 2022, telles que les activités commerciales, les services hôteliers, les cafés et autres.

* Indicateur 1.1.3 : L'évolution du nombre d'emplois dans le secteur industriel							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux estimations 2022 (1)/(2)	Valeur Cible (*)	Année
%	-1.81	-0.8	0.5	1.03	206	2	2024

Le secteur industriel a enregistré une amélioration de 1,03% par rapport à 2021 en nombre d'embauche, le secteur ayant pu créer 5 271 nouveaux emplois, cela est dû principalement au développement du volume de production dans le secteur des industries manufacturières, qui attire un pourcentage important de la population active. Ainsi, il a dépassé les estimations fixées à 0,5%, compte tenu de l'amélioration constatée par le secteur dans le volume de la production industrielle et dans sa contribution au produit intérieur brut, malgré la baisse des indicateurs d'investissement.

Problèmes et mesures :

Au cours de l'année 2022, il existe une amélioration qui a été enregistrée par rapport à l'année 2021 mais beaucoup de difficultés ont été enregistrées ce qui a empêché la réalisation des objectifs du programme de soutien à la compétitivité du secteur industriel, notamment les répercussions de la crise sanitaire mondiale et la guerre en cours, qui a directement affecté la situation financière de la plupart des entreprises industrielles ne leur permettent pas de retrouver leur activité normale.

Et pour remédier à ces lacunes, les axes de travail devront cibler :

- Mise en œuvre du programme national de relance économique et ciblage des secteurs industriels prioritaires à haute valeur ajoutée
- Numériser toutes les transactions et simplifier les procédures pour toutes les institutions concernées par le programme de l'industrie afin d'améliorer la qualité des services fournis
- Continuer le paiement des avantages financiers pour les entreprises bénéficiaires pour surmonter les difficultés actuelles
- Poursuivre le développement des structures d'appui à l'infrastructure notamment les laboratoires d'analyses, d'étalonnage, des structures d'accompagnement et d'assistance.
- Améliorer la qualité et la productivité des acteurs économiques et qualifier les ressources humaines.

Objectif Stratégique 1.2 : Promouvoir l'investissement dans le secteur industriel :

La promotion des investissements, notamment dans les secteurs prioritaires à haute valeur ajoutée, ainsi que les secteurs à contenu technologique, est un préalable à la création de richesses et à l'accélération du rythme de la croissance économique par l'exploitation des capacités des entreprises industrielles implantées dans les régions. Ceci est considéré comme l'un des objectifs

stratégiques les plus importants que le ministère s'efforce d'atteindre, notamment en encourageant les investissements et en s'efforçant de créer un climat des affaires approprié et stimulant.

Sur la base de l'ensemble des indicateurs de cet objectif, et malgré tous les efforts fournis, on constate une baisse générale des investissements autorisés au cours de la dernière année, nous excluons de cette baisse les investissements inclus dans le programme de mise à niveau, qui ont connu une amélioration. Cette baisse a affecté le degré d'atteinte de l'objectif souhaité.

***Indicateur 1.2.1 : Évolution des investissements déclarés**

Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux estimations 2022 (1)/(2)	Valeur Cible (*)	Année
MD	3408	2539.7	2600	2417.4	92.97	2600	2024

La valeur des investissements autorisés dans le secteur industriel a diminué en 2022, pour atteindre 2417,4 MD, contre 2539,7 MD en 2021, contrairement aux attentes qui étaient fixées à 2600 MD. Les raisons de cette baisse sont attribuées aux effets négatifs de la pandémie de coronavirus et à la guerre en cours en Ukraine, qui a débuté en février 2022.

***Indicateur 1.2.2 : Evolution des investissements dans le cadre du programme de mise à niveau industrielle**

Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 par rapport aux estimations 2021 (1)/(2)	Valeur Cible (*)	Année
MD	33.7	40.8	48.5	29.3	60	53	2024

L'année 2022 a vu le décaissement effectif des dons estimés à : 29,3 millions de dinars, alors que les promesses se sont élevées à 48,7 millions de dinars.

En ce qui concerne les établissements qui en ont effectivement bénéficié au cours de l'année écoulée, l'accent a été mis sur l'obtention de subventions pour les investissements technologiques avec priorité dans le premier degré, puis sur l'octroi de qualifications pour les petites entreprises dans le deuxième degré, ce qui a permis d'obtenir environ 288 établissements, dont les plus importants sont

-142 établissements ont pu se doter d'équipements technologiques modernes.

-26 établissements ont obtenu un des signes d'amélioration de la qualité, notamment dans le secteur du textile et de l'habillement, notamment dans le domaine du respect des labels de qualité environnementale.

-45 établissements ont développé leur chiffre d'affaires.

-86 établissements ont digitalisé une partie de leurs activités.

***Indicateur 1.2.3: Développement des investissements industriels dans les régions internes**

Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 par rapport aux estimations 22 (1)/(2)	Valeur Cible (*)	Année
MD	1723	1325.2	1450	1164.3	80.3	1550	2024

La valeur des investissements autorisés dans les régions de l'intérieur (zones de développement régional) a diminué dans le secteur industriel en 2022, pour atteindre 1.164,3 MD, contre : 1.348,5 MD en 2021.

Problèmes et mesures :

Au cours de l'année 2022, le ministère a mis en place plusieurs programmes pour développer et soutenir l'investissement, mais les résultats ont été moins qu'espérés.

Le présent objectif a connu une baisse en raison des répercussions de la pandémie du COVID et des dommages financiers et logistiques qui l'ont accompagnée ce qui a poussé nombreuses entreprises à reporter leurs investissements à cause de difficultés financières et en raison de l'incertitude au niveau des différents marchés intérieurs et extérieurs.

Pour remédier à cela, il faudrait :

- Soutenir et promouvoir l'investissement industriel dans les zones de développement régional et dans les secteurs prioritaires à haute valeur ajoutée.
- Plus de soutien aux structures d'accompagnement et d'assistance pour accélérer le paiement des subventions aux entreprises bénéficiaires,

- Créer de nouvelles zones industrielles répondant à toutes les exigences des entreprises et des structures d'appui, notamment les zones de développement régional.

Il est prévu que l'ensemble des mesures contenues dans le document de la Stratégie nationale d'amélioration du climat des affaires 2023-2025 liées à la création d'institutions et à l'entrepreneuriat permettront de promouvoir les investissements dans le secteur industriel.

Objectif stratégique 1.3 : Soutenir, accompagner et développer les petites et moyennes entreprises :

Le tissu industriel tunisien repose essentiellement sur les petites et moyennes entreprises, ce qui fait que leur promotion est une priorité absolue du Programme Industrie et du Ministère en général par l'incitation à la création davantage de ce type d'entreprises et en les accompagnants pour surmonter leurs difficultés financières en raison de l'impact de la pandémie de Corona et de la guerre en cour.

L'indicateur de développement de la durabilité des institutions ayant fait l'objet d'un programme d'accompagnement a diminué par rapport à 2021 de 40,34%.

Cela signifie que le nombre d'institutions ayant bénéficié de subventions de soutien dans le cadre de la restructuration financière a diminué. Parallèlement, une baisse de 2,8% a été enregistrée dans l'indice du nombre d'entreprises émergentes.

***Indicateur 1.3.1 : Evolution de l'indice de pérennité des établissements**

Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022 par rapport aux estimations 2022 (1)/(2)	Valeur Cible (*)	Année

			(1)	(2)			
%	42	12.5	11	-40.34	-367	-	2024

Une baisse a été enregistrée au niveau de réalisation de cet indicateur par rapport à l'année 2021, et cela est principalement dû à deux raisons :

- Une diminution a été enregistrée des crédits alloués au titre de crédit affectée au financement du paiement et de l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, dans la limite de 15,5 millions de dinars, lors de la loi de finances rectificative pour l'année 2022.
- Un certain nombre d'établissements ayant obtenu l'agrément pour bénéficier de ce soutien n'ont pas pu l'obtenir en raison du dépassement des délais légaux de dépôt final de leur dossier.

Quant à la valeur cible en 2024, elle devrait maintenir les mêmes indicateurs attendus en 2023.

*Indicateur 1.3.2: Évolution du nombre de petites, moyennes et entreprises émergentes							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 par rapport aux estimations 2022 (1)/(2)	Valeur Cible (*)	Année
%	-0.5	-4	-1	-2.8	35.7	2	2024

Le nombre de petites, moyennes et entreprises émergentes a diminué en 2022 de 2,8% par rapport à 2021. La raison de cette baisse est due aux répercussions

de la pandémie de coronavirus sur le tissu industriel national et à la guerre en cours en Ukraine, à partir de février 2022. De nombreuses institutions connaissant des difficultés financières, certaines d'entre elles ont été contraintes de fermer temporairement ou définitivement. Il est prévu que l'année 2023 verra le retour du secteur industriel à une croissance positive, après la publication d'un certain nombre de mesures approuvées lors du Conseil ministériel tenu le 27 décembre 2022, au cours de laquelle a été présentée la stratégie nationale d'amélioration du climat des affaires et de promotion de l'initiative et de l'investissement.

2- Résultats de l'exécution du budget du programme :

Tableau 1

Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature des dépenses

dépenses		Montant original 2022	Montant rectifié 2022	Réalisation 2022	Réalisation par rapport estimation	
					montant	%
Dépenses de rémunération	engagement	18113	18113	17223	-890	95
	paiement	18113	18113	17198	-915	95
Dépenses de gestion	engagement	1527	1304	1098	-206	84
	paiement	1527	1304	1098	-206	84
Dépenses d'interventions	engagement	180267	155852	127900	-27952	82
	paiement	180267	155852	127751	-28101	81.9
Dépenses d'investissement	engagement	0	0	0	0	0
	paiement	8356	6790	0	-6790	0
Dépenses des opérations financiers	engagement	0	0	0	0	0
	paiement	0	0	0	0	0
Total	engagement	199907	175269	146222	-29047	83.4
	paiement	208263	182059	146048	-36011	80.2

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Tableau 2

Exécution du budget programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions

Répartition par activités

Activités	Prévisions 2022 L.F.I (1)	Prévisions 2022 L.F.C (2)	Exécutions 2022	Exécutions par rapport aux estimations (2) -(1)	Exécutions 2022 %
soutenir Compétitivité centrale	47121	47121	48523	1402	103
Soutenir la compétitivité au niveau des centres techniques	26867	26867	14053	-12814	52.3
soutenir Compétitivité TUNAC	987	987	373	-614	37.8
soutenir Compétitivité LCAE	200	200	0	-200	0
soutenir Compétitivité GICA	2088	2088	1479	-609	370.8
Développement des investissements au niveau central	12036	9380	45	- 9335	0.4
Développement des investissements au niveau APII	41139	34341	34001	- 340	99
Développement des investissements au niveau AFI	5000	3750	0	-3750	0
Accompagnement et soutien des petites et moyennes entreprises	68000	52500	42950	- 9550	81.8

La gestion dans le secteur industriel	4825	4825	4624	-201	95
Total	208263	182059	146048	36011	- 80.2

Le budget total alloué au programme industrie au titre de l'année 2022 a été estimé à : 208 263 mille dinars. Lors de la loi de finances rectificative pour l'année 2022, une réduction a été opérée des crédits alloués à ce programme, estimés à 26.204 mille dinars, de sorte que le budget définitif pour l'année 2022 devient estimé à 182.059 mille dinars, et cette réduction se traduit dans les crédits comme suit :

- Une réduction des crédits alloués à l'activité de développement des investissements au niveau de l'Agence de Promotion de l'Industrie, estimée à : 6798 mille dinars, répartis entre frais de gestion et frais d'intervention, dont 6000 mille dinars provenant des crédits du Développement Industriel et Fonds de décentralisation.
- Une réduction des crédits alloués à l'activité de développement des investissements au niveau de l'AFI, estimée à : 1250 mille dinars.
- Une réduction des crédits alloués à l'activité de développement des investissements au niveau central estimé à : 2656 mille dinars au titre du Programme de Développement des Infrastructures dans les Régions de l'Intérieur dans la Direction des Interventions et au titre de la Création de Pôles Technologiques et de Développement dans le domaine des Investissements.
- Une réduction des crédits alloués à l'activité d'accompagnement et de paiement des petites et moyennes entreprises, estimée à 15 500 mille dinars, au titre de la ligne de crédit d'accompagnement et de paiement des petites et moyennes entreprises.

Un certain nombre de transferts ont été effectués au sein du programme industrie pour combler le manque de fonds pour certaines dépenses, telles que :

- - Transfert par majoration de l'activité d'appui à la compétitivité au niveau des centres techniques à l'activité d'appui à la compétitivité au

niveau central pour couvrir les dépenses d'appui au système sucrier pour une valeur de 3006 mille dinars, Considérant qu'il a été possible de retarder l'achèvement du projet d'équipement des centres de ressources technologiques, dans le cadre duquel la qualité des équipements et des fournitures qui seront acquis et nécessaires aux secteurs industriels concernés (mécatronique, textile, habillement et alimentation) est examinée pour recherche, innovation, développement technologique .

- Transférer l'augmentation et la diminution des crédits alloués à l'activité de soutien à la compétitivité au niveau central, en transférant les crédits de la subvention de séchage du lait pour combler le déficit des crédits alloués à la subvention de stockage du lait stérilisé, dans la limite de 1 000 mille dinars.

Le taux général d'exécution du budget du programme industriel en 2022 était de 80,2%, ce qui est généralement acceptable. La différence dans la réalisation générale est due à la double réalisation des dépenses d'investissement, qui n'ont pas dépassé 0,4%, ceci s'explique principalement par le non-décaissement de ces crédits alloués au budget de l'année 2022 par les véhicules industriels et les pôles de développement et technologiques, pour les raisons suivantes :

- L'aménagement des travaux de préparation n'a pas atteint le niveau permettant l'ouverture des crédits alloués au profit des fournisseurs publics selon les pourcentages stipulés dans les arrêtés d'octroi de concession liés à la contribution de l'Etat au coût de raccordement aux réseaux extérieurs, ce qui était également stipulé dans les contrats de marché et/ou accords signés avec elle à cet effet, représenté à 20% au démarrage des travaux, 60% à l'achèvement de 80% des travaux et 20% à la réception définitive des travaux.
- Les factures de paiement n'ont pas été présentées dans les délais et selon ce qui était stipulé dans les conventions conclues, malgré la confirmation et la diligence des structures concernées, où dans certains cas, toutes les factures sont présentées en même temps après l'achèvement des travaux, ou un certain retard est enregistré dans la fourniture au ministère des dossiers d'apurement, qui doivent comprendre tous les supports et documents liés à l'avancement des travaux et à le montant à payer.

- L'augmentation du coût des travaux de raccordement par les entreprises publiques au-delà des crédits prévus dans les arrêtés gouvernementaux pris à cet effet, ce qui donne des privilèges selon lesquels l'État garantit les coûts de raccordement aux réseaux extérieurs au profit des zones industrielles soumises à préparation, ce qui a provoqué la perturbation du démarrage des travaux de préparation.
 - Problèmes présentés concernant la liaison des zones industrielles aux stations d'épuration.
- **Analyser et interprétation des écarts enregistrés entre les estimations et les réalisations (notamment au niveau des activités) :**
- Pour l'activité de soutien à la compétitivité au niveau central : Nous constatons un excédent significatif dans le niveau des réalisations par rapport aux prévisions pour l'année 2022, et cela est dû principalement au transfert de certains crédits pour activités non réalisées pour le paiement de la subvention de stockage du lait pour l'année 2021, Cela a eu un impact positif sur la performance du programme, notamment au niveau du décaissement des fonds alloués au Programme de mise à niveau.
 - En ce qui concerne l'activité d'appui à la compétitivité au niveau des centres techniques : Absence d'avancement du projet du Centre de Ressources Technologiques à Bizerte car l'entrepreneur n'a pas respecté ses obligations malgré les efforts fournis pour résoudre cette situation en tenant plusieurs réunions à cet effet et en alertant ce dernier de respecter les procédures. Cependant, l'avancement des travaux, qui s'élevait à 90%, est resté suspendu au cours de l'année 2022, et il est prévu qu'ils soient achevés au cours du premier semestre de l'année 2023.
 - Le projet d'el agba s'est arrêté : pour des raisons externes au programme (l'annonce d'un appel d'offres par le Ministère de l'Équipement a été infructueuse à deux reprises), et les crédits destinés à ces activités ont été transférés pour financer l'activité de soutien compétitivité au niveau central.
 - Une baisse dans le rythme de décaissement des crédits alloués à l'équipement des centres techniques par le Ministère des Finances : C'est pourquoi le ministère, en coordination avec les centres

techniques concernés, ont décidé de financer les investissements réalisés pour l'année 2022 sur leurs budgets pour l'année 2023, où le taux d'achèvement réel des investissements était d'environ 70 %.

- Certains investissements dans les centres techniques seront également financés à travers des projets et programmes de coopération internationale (comme le programme de coopération tuniso-allemand lié au soutien aux infrastructures de qualité, le programme de compétitivité et de soutien à l'exportation PACE,4.0, GIZ).

- En ce qui concerne l'activité d'appui à la compétitivité au niveau du Conseil National d'Accréditation, on note l'achèvement d'un pourcentage de cette activité, puisque la moitié des fonds alloués au département de location ont été décaissés, tandis que les fonds alloués aux investissements pour les études (bâtiments) n'ont pas été décaissés.
- En ce qui concerne l'activité d'appui à la compétitivité au niveau du laboratoire central d'expérimentations et d'analyses, les fonds alloués pour cette activité n'ont pas été décaissés. Il s'agit de fonds alloués pour les dépenses d'investissement du laboratoire. Ceci est dû principalement à la réalisation de ces investissements sur les ressources propres de l'institution.
- En ce qui concerne l'activité d'appui à la compétitivité au niveau du Complexe des Industries de Conservation des Aliments du GICA, un pourcentage des fonds alloués aux départements de location et de gestion a été décaissé, tandis que les fonds alloués aux investissements n'ont pas été décaissés.
- En ce qui concerne l'activité de développement des investissements au niveau central, nous constatons que cette activité n'est pas terminée, et cela est dû au non-décaissement de tous les fonds alloués par les véhicules industriels et les pôles technologiques et de développement, car :
 - La coordination des travaux de raccordement des zones industrielles appartenant aux pôles technologiques et des complexes industriels et technologiques aux réseaux extérieurs n'a pas atteint le niveau permettant l'ouverture de crédits au profit des fournisseurs publics.

- Défaut de présentation des factures par les entrepreneurs publics dans les délais et conformément à ce qui était stipulé dans les conventions conclues entre eux.
- Le retard dans le dépôt fourniture des dossiers de dédouanement au ministère, qui doivent comprendre toutes les pièces justificatives et documents liés à l'avancement des travaux et au coût nécessaire au dédouanement.
- L'augmentation du coût des travaux de raccordement par les fournisseurs publics au-delà des crédits prévus dans les arrêtés gouvernementaux pris à cet effet.
- Problèmes présentés par l'ONAS la liaison des zones industrielles aux stations de désinfection pour des raisons techniques et financières.

Le non achèvement de cette activité a affecté négativement la performance du programme, puisque l'activité de développement des investissements au niveau central est essentielle pour atteindre le deuxième objectif du programme.

Quant à l'appui à l'investissement au niveau de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation on note un taux de réalisation élevé de cette activité en payant la plupart des crédits qui leur sont alloués, ce qui confirme le rôle important de cet opérateur public dans l'amélioration de la performance du programme et la contribution effective à l'atteinte de l'objectif de développement de l'investissement dans le secteur industriel.

Concernant l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, on note une réalisation complète de cette activité et le décaissement de tous les crédits qui lui sont alloués, ce qui confirme la bonne performance du programme. En effet de nombreuses petites et moyennes entreprises ont été sauvées et restructurées et intégrées dans le cycle économique, ce qui se traduit par l'ensemble d'indicateurs du troisième objectif stratégique.

PROGRAMME 3 : PROGRAMME MINES

**RESPONSABLE DE PROGRAMME : MADAME NAJEH
CHERIF**

**DATE DE PRISE EN CHARGE DE PROGRAMME :
17SEPTEMBRE 2019**

1. Résultats de performance du programme

Le secteur minier est l'un des secteurs stratégiques les plus importants, non seulement en termes de sa contribution au PIB, sa participation à la réduction du taux de chômage, mais aussi son importance réside dans l'approvisionnement en matières premières pour le développement et la pérennité de l'économie, notamment le secteur industriel et de sa capacité à subvenir à ses besoins et à assurer la continuité du système de production.

Ce secteur contribue également à préserver notre sécurité alimentaire en pourvoyant aux besoins agricoles en ammonites agricoles (200 mille tonnes par an) et en engrais phosphatés, Dans ce contexte, la finalité attendue du programme réside dans la gouvernance de l'exploitation des matériaux miniers de manière à garantir leur bonne exploitation technique et économique.

Dans le cadre de la poursuite des efforts visant à atteindre les objectifs stratégiques du programme mines et atteindre les buts n°1, 8 et 9 des objectifs de développement durable, la stratégie de développement du secteur minier en Tunisie repose sur la mise à jour du cadre législatif et réglementaires (le Code minier est en cours de préparation) pour les adapter aux évolutions que connaît ce secteur aux niveaux local et mondial, notamment dans le domaine des produits non phosphatés.

Quatre axes stratégiques ont été fixés :

- **Le premier axe** : rétablir le niveau de production et d'exportation du secteur des phosphates et de ses dérivés,
- **Le deuxième axe** : augmenter l'exportation des dérivés phosphatés.
- **Le troisième axe** : la poursuite et la promotion des projets de réhabilitation environnementale,
- **Le quatrième axe** : la promotion de la filière des matériaux non phosphatés.

Le secteur a enregistré un taux de réalisation considéré comme important, notamment dans le domaine de la recherche minière, de l'encouragement et du lancement de nouveaux projets, tandis que les résultats du secteur du phosphate et de ses dérivés ne sont pas encore au niveau des attentes, en fait, L'Office National des Mines a pu compléter les estimations pour l'année 2022 concernant la couverture du pays tunisien par les cartes géologiques de base pour atteindre un taux de (85,24%).

Les deux cartes d'Al-Hansha et de Bir Fatnasiyah seront achevées Au cours de l'année 2023, dans le but d'atteindre une couverture complète de l'ensemble de la république au cours des années à venir et de contribuer à encourager les investisseurs à exploiter et à valoriser les matières minérales.

Le rythme de développement de la production de phosphate, supervisée par la Société des Phosphates de Gafsa, est l'un des indicateurs les plus importants qui contribuent effectivement à l'augmentation du produit intérieur brut, et 80% des attentes pour l'année 2022 ont été réalisées.

A court terme, l'objectif est de rétablir le rythme normal de production du phosphate (8 millions de tonnes en 2010), ce qui affectera directement l'évolution de la part des exportations de phosphate et de ses dérivés, qui sont supervisées par le Groupe Chimique Tunisien.

Objectif stratégique : le développement du secteur de phosphate et ses dérivés

Cet objectif repose principalement sur la restauration du rythme normal de production de phosphate et l'approvisionnement des clients locaux dans un premier temps, compte tenu du fort déclin observé au cours de la dernière décennie et ensuite sur l'augmentation de la capacité de production et d'exportation dans un deuxième temps, en œuvrant au développement des industries du phosphate à travers l'accélération de la réalisation de nouveaux projets et le renforcement du transport ferroviaire du phosphate au lieu de son transport par des camions. D'autre part, en incitant la création des projets miniers, par l'attraction des investisseurs à haute compétence technique et financière et l'actualisation des textes législatifs et réglementaires (actualisation du Code minier) pour les adapter aux évolutions du secteur aux niveaux local et mondial.

En effet, Le secteur des phosphates a enregistré un taux de réalisation important au cours de l'année 2022, puisque la capacité de production pour cette année devrait dépasser 67% par rapport à la capacité nominale des laveries de la Société des Phosphates de Gafsa.

✓ **Indicateur 1.1.1 Evolution de la production du phosphate**

Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Réalisations / Prévisions %	Valeur cible	année
M.T	2.83	3.53	6	4	80	6	2024

La Société des Phosphates de Gafsa supervise près de 100% du secteur d'exploitation des phosphates en République Tunisienne. La production de phosphate au cours de l'année 2022 s'est élevée à environ 4 millions de tonnes (temporaire) contre 3,53 millions de tonnes en 2021, enregistrant une amélioration de 13% par rapport à 2021, une diminution de 20% par rapport aux estimations, et une baisse de 50% par rapport à le rythme de production normal de l'année 2010 (8 millions de tonnes). Cette baisse est principalement due à :

- Arrêt quasi total de la production de la laverie d'om laarayas et poursuite de la perturbation de l'activité de la laverie de rdayef, qui ont entraîné une baisse de la production d'environ 1,2 million de tonnes.
- La production a baissé dans la laverie 1 et 3 à Metlaoui et dans la laverie n°3 à Al-Madhila, d'une capacité de 500 000 tonnes.
- Manque d'approvisionnement en phosphate brut des laveries suite à la mauvaise performance de la Société tunisienne de transport des produits miniers (STTPM) et au manque d'approvisionnement en ammonite.
- Faible pourcentage de réalisation des investissements alloués pour soutenir le processus de production, notamment les grands projets tels que Umm Al-Khashab et "Al-Gabbas" à Meknèssi.

Il faut noter que, et malgré ces difficultés, atteindre l'objectif de « soutenir le système du phosphate et ses dérivés » reste acceptable car

la production de phosphate a augmenté de 13% par rapport aux réalisations de l'année 2021.

✓ **Indicateur 1.1.2 Augmenter l'exportation du phosphate et ses dérivés**

Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Réalisations / Prévisions %	Valeur cible	année
M.D	725	1540	4734	2865	61	3596	2024

Malgré l'amélioration de la production de phosphate au cours de l'année 2022 d'environ 13%, et l'amélioration du rythme d'acheminement du phosphate vers les usines du groupe chimique tunisien, celle-ci n'a pas été suffisamment exploitée pour le secteur de transformation du phosphate, tels que la valeur des exportations annuelles de phosphate et de ses dérivés au cours de l'année 2022 a connu une augmentation remarquable d'environ 86% par rapport à l'année 2021, principalement en raison de l'augmentation des prix internationaux de l'acide phosphorique et des engrais chimiques. Mais les exportations réalisées au cours de l'année 2022 restent très éloignées de celles programmées durant cette année, d'environ 39 %.

Cette baisse est principalement le résultat de : l'arrêts fréquents à cause aux pannes mécaniques des équipements, les retards dans les investissements en moyens de production et à la pénurie de matières premières. Cette baisse a conduit à :

- Le Groupe Chimique Tunisien a Manqué l'opportunité de sortir de la situation financière difficile, malgré la hausse significative des prix de l'acide phosphorique et des engrais chimiques depuis 2021,
- L'incapacité du Le Groupe Chimique Tunisien à répondre aux engagements pris auprès de ses clients et fournisseurs sur les marchés mondiaux et la perte du secteur de certains clients stratégiques,
- Le faible classement mondial du Le Groupe Chimique Tunisien et son retard dans la réalisation des projets,
- L'incapacité à maintenir notre sécurité agricole et alimentaire puisque le Groupe Chimique Tunisien ne fournit pas la quantité

d'ammonites agricoles nécessaire, et la nécessité d'importer les quantités manquantes.

Si les résultats de cet indicateur sont loin des résultats souhaités d'environ 39%, le degré d'atteinte de l'objectif « développement du secteur minier » reste acceptable car les exportations de phosphate et de ses dérivés ont connu une amélioration remarquable par rapport aux réalisations de 2021

❖ **Défis Mesures, activités et interventions pour améliorer les performances**

▪ **Défis et difficultés de la Société des Phosphates de Gafsa :**

- La baisse de la capacité de production actuelle des laveries de la Société des Phosphates de Gafsa à environ 6 millions de tonnes contre 8 millions de tonnes en 2010 suite à la vétusté des équipements et au non-achèvement du programme de réhabilitation des laveries avec le manque d'eau dans le bassin minier et les usines de transformation, ce qui représente un obstacle majeur à la continuité de l'activité des laveries et des usines de transformation.
- Difficultés de transport du phosphate brut des centres d'extraction vers les centres de production en raison des problèmes structurels de la Société tunisienne de transport des matériaux miniers et de l'incapacité de la Société nationale des chemins de fer à remplir ses engagements de transfert du phosphate commercial des laveries vers les usines de conversion de Gabès et Skhira.
- L'impact négatif de la crise sociale, sanitaire et économique sur le secteur,
- La perturbation de nombreux projets majeurs qui développeraient la production de phosphate et de ses dérivés, notamment le projet de production de phosphate à Umm al-Khashab, le projet « Gabbas » à al-Meknès et le projet al-Madhila 2.

➤ **Mesures, activités et interventions pour améliorer la performance**

- Développer la capacité de production pour atteindre 6 millions de tonnes dans une première phase, à partir de 2023, en obtenant l'approbation de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement pour étudier les impacts environnementaux du projet Maknasi Phosphate et commencer à l'exploiter et réhabiliter les laveries pour accroître leur productivité et accélérer la réalisation du projet Tozeur-Nefta.
 - Acquisition de nouveaux mécanismes de section pour soutenir le transport du phosphate brut des sections vers les laveries de l'entreprise d'ici 2023.
 - Mise en place d'une ligne alternative à Um Al-Khashab d'une capacité de production de 1 million de tonnes/an.
 - Renforcer le transport commercial des phosphates par rail et abandonner progressivement le camionnage.
 - Travaux pour remettre la laverie Al-Radef et Umm Al-Araes en fonction.
 - Trouver des solutions pour réaliser l'activité des entreprises environnementales, agricoles et horticoles,
 - Contribution financière aux projets de développement visant à élargir et à diversifier la base économique afin de réduire les mouvements sociaux dans la région,
 - La mise en œuvre le projet de faire sortir les laveries de phosphate des zones urbaines du bassin minier, réconciliation avec l'environnement et préservation des ressources en eau.
 - Renforcement de la manutention à travers la Société Tunisienne de Transport des Matériaux Miniers (STTPM) pour les axes longs afin de compenser le déficit de transport du minerai vers les laveries.
 - Restructuration de la Société Tunisienne de Transport des Matériaux Miniers (STTPM).
 - Développer l'exportation des phosphates.
- **Défis et difficultés de la GCT :**
- Diminution de préparation des mécanismes de production

- La perturbation de nombreux grands projets qui développeraient la production de dérivés phosphatés, notamment le projet Al-Mazela 2,
- Problèmes environnementaux dans les usines de conversion à Gabès, Sfax et Gafsa,
- Ralentir la construction de la ville industrielle respectueuse de l'environnement à l'extérieur de la ville de Gabès.
- Retard d'achèvement du complexe économique sur le terrain de l'usine de Sfax.

➤ **Mesures, activités et interventions pour améliorer la performance :**

- Accélérer la réalisation d'une unité intégrée de production d'acide phosphorique purifié à Gabès, d'une capacité de production de 60 000 tonnes de P₂O₅ par an.
- Accélérer la réalisation d'un projet de récupération et de valorisation du fluor issu des unités de production et de concentration d'acide phosphorique des usines du groupe Chimique Tunisien.
- Réalisation des missions programmées dans le cadre des budgets précédents.
- Mettre en place un programme intégré de réhabilitation des usines du Groupe chimique et fournir des fonds suffisants pour restaurer le modèle de production.
- Accélérer l'achèvement du projet de « création d'une ville industrielle respectueuse de l'environnement » et mettre en œuvre le programme de projets de réhabilitation environnementale des usines.
- Récupération et redémarrage de l'usine Mdhila 2.

Objectif stratégique 2 : Encourager la création de projets miniers :

Il s'agit d'inciter les investisseurs à découvrir des gisements minéraux (plomb, zinc, fer, phosphate, sels, gypse, sable siliceux, carbonate de calcium...) en fournissant la structure géologique du pays tunisien (cartes géologiques de base,

études de terrains prometteurs, étudier et identifier les sources de matériaux de construction,). Et le mettre à la disposition des investisseurs et fournir un cadre législatif et une gouvernance attractifs du secteur afin d'attribuer les licences de recherche minière pour développer des projets économiquement et techniquement réalisables afin de créer des emplois supplémentaires dans les régions prioritaires de l'intérieur.

✓ **Indicateur 1.2.1.3 développement des projets miniers octroyés :**

Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Réalisations / Prévisions %	Valeur cible	année
nombre	6	3	4	1	1	10	-
% d'évolution	20	-50	100	-75	-75	25	2024

Toutes les demandes de permis d'exploration et de concessions d'exploitation sont étudiées et présentées à l'attention de la Commission Consultative des Mines par la direction Générale des Mines. Le nombre total de concessions d'exploitation a atteint 70 jusqu'à fin 2022.

Au cours de l'année 2022, deux concessions uniques d'exploitation du carbonate de calcium ont été établies, avec un taux de réalisation de 25% par rapport à ce qui était programmé, les raisons des faibles résultats de cet indicateur sont dues notamment au fait que les investisseurs n'ont pas démontré l'agrément de l'Agence Nationale de Protection des Océans pour étudier les impacts environnementaux de leurs projets jusqu'à la publication des décisions d'incorporation au Journal Officiel. Dans ce contexte, les efforts se sont poursuivis pour faire progresser le secteur de la recherche minière en étudiant et 79 demandes liées à l'établissement d'obligations minières. Et le renouvellement des permis d'exploration au Comité des Mines, qui s'est réuni à quatre (4) reprises, et le comité a approuvée l'établissement de quatre (4) concessions d'exploitation, dont (2) pour le sel, (1) pour sable siliceux, et (1) pour le carbonate de calcium.

Le taux de réalisation de cet indicateur s'élève à près de 100 %, ce qui est considéré comme un résultat idéal.

✓ **Indicateur 3.1.1.2 : Taux de couverture des cartes géologiques de base**

Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Réalisations / Prévisions %	Valeur cible	année
%	83.1	84.7	85.24	85.24	100	85.8	2024

L'indicateur a atteint 85,24% en 2020, après avoir achevé d'une carte géologique du puits de Fatnasiyah, portant le nombre total de cartes réalisées à 156 cartes géologiques à l'échelle 1. /50 000 et 1/100 000 au cours de l'année 2022, contre 155 cartes au cours de l'année 2021 sur un total de 183 cartes. Sachant que les deux cartes d'Al-Hansha à l'échelle 1/50 000 et du puits de Fatnasiyah à l'échelle 1/100 000 ont été programmées au cours de l'année 2022, cependant, la carte d'« Al-Hansha » n'a pu être complétée.

❖ **Défis Mesures, activités et interventions pour améliorer les performances**

- **Défis et difficultés de l'Office National des Mines :** Manque des ressources humaines notamment les ingénieurs et les techniciens.

➤ **Mesures, activités et interventions pour améliorer les performances :**

- Rémunération adéquate pour la réalisation des projets, donnant la priorité aux projets préalablement planifiés, activant les missions pour renforcer les ressources humaines et améliorer la rentabilité du secteur.
- Travailler à développer ses propres revenus,
- Suivi des crédits
- Accélérer l'achèvement des infrastructures géologiques, telles que les cartes géologiques, géophysiques et géochimiques.
- Réaliser la promotion minière pour attirer des investisseurs ayant une expérience internationale,
- Accélérer la numérisation des cartes et des données géologiques pour mettre l'information numérique à la disposition des investisseurs.

▪ **Défis et difficultés pour la direction générale des mines :**

-Certains projets ont été suspendus pour des raisons immobilières et des raisons financières,

- Le nombre élevé de demandes d'établissement de concessions d'exploitation et la lenteur de leur étude en raison du manque de ressources humaines,

- L'absence de stratégie nationale pour le secteur minier,

- L'obsolescence de la législation minière et la nécessité de sa compatibilité avec l'article 13 de la Constitution,

-Manque d'investisseurs ayant une expérience internationale dans le secteur minier,

-Manque de suivi sur le terrain.

➤ **Mesures, activités et interventions pour améliorer les performances :**

-attirer les investisseurs ayant une expérience internationale,

- Intensifier le contrôle des permis miniers

- Élaborer une stratégie d'avenir pour rationaliser le secteur des matériaux de construction et des roches industrielles,

-finaliser la révision du code minier (qui est en cours) dans le cadre de la mise à niveau du secteur et de l'instauration de plus de transparence et de gouvernance de l'exploitation des matières minérales et de leur compatibilité avec les exigences de la nouvelle constitution.

2- Résultats de l'exécution du budget du programme :

Tableau 1

Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature des dépenses

		Prévisions 2022		Exécution 2021	% d'exécution	
		L.F.I	L.F.C		Montant	%
D.Rémunération	c.engagement	55667000	55667000	5610000	-57000	99
Ministère		413000	413000	355000	-53000	35
ONM		5254000	5254000	5255000	-1000	100

	c.paiement	5667000	5667000	5608000	-59000	99
Ministère		371000	371000	355000	-16000	95
ONM		5254000	5254000	5254000	0	100
D.Fonctionnement	c.engagement	706000	565000	564000	-1000	100
	c.paiement	706000	565000	564000	-1000	100
D.Intervention	c.engagement	1960000	1860000	1010000	-350000	54
	c.paiement	1960000	1860000	1010000	-350000	54
D.Investissement	c.engagement	0	0	0	0	0
	c.paiement	0	0	0	0	0
Total	c.engagement	8333000	8092000	7184000	-908000	89
	c.paiement	8333000	8092000	7182000	-910000	89

Les crédits de paiement au titre du programme minier au titre de l'année 2022 se sont élevés à 8 MD dans la Loi de Finances Complémentaire, alors que le taux général d'achèvement par rapport à la Loi de Finances Complémentaire a atteint 89%.L'évolution des dépenses du programme a été estimée à travers l'évolution des dépenses des départements suivants :

- Les crédits de rémunérations se sont élevés à 5.610 M.D, avec un taux d'achèvement estimé à 99%.
- Les crédits de gestion s'élèvent à 565 \$, soit un taux de réalisation de 100 %.
- Les crédits d'intervention se sont élevés à 1.010 MAD, soit un taux d'achèvement de 54%, ce qui s'explique par le transfert des reliquats des crédits de certains projets des budgets de développement des années 2018, 2019 et 2020 vers les budgets de développement des années 2021 et 2022.
- Les crédits de dépenses d'investissement se sont élevés à 0 MD, avec un taux d'achèvement de 0%, l'étude stratégique sur le secteur minier à l'horizon 2030 n'a pas encore achevé.

Tableau 2

Exécution du budget programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions

Répartition par activités

Activités	Prévisions		Exécution	% d'exécution	
	L.F.I	L.F.C	2022	Montant	%
Suivi du secteur	413	413	355	-58	8
Recherche géologique et minière et promotion du secteur	7920	7679	6827	-852	88.9
Total	8333	8092	5385	-910	86.2

PROGRAMME 9 : PROGRAMME PILOTAGE ET APPUI

<i>période</i>	<i>Responsable de programme</i>
<i>A partir du 15 juin 2020</i>	<i>Section industrie :brahim chebili</i>
<i>A partir du 06 février 2020</i>	<i>Section énergie et mines : mohammed mannai</i>

**RESPONSABLE DE PROGRAMME : MONSIEUR
MANAI MOHAMMED**

1- Résultats de performance du programme :

Le Programme de pilotage et d'appui, de par la nature du contenu des structures administratives auxquelles il appartient et sa couverture horizontale des besoins du ministère, représente la principale source pour les autres programmes, car il s'inscrit dans le système de promotion des ressources humaines comme principal élément de qualification de l'administration et de développement de la qualité de ses services d'une part, et d'autre part l'exécution du ministère de ses attributions à travers la surveillance et le contrôle de de gestion des institutions et des établissements sous-tutelle.

Attendu que le programme de pilotage et appui suit au développement de l'atteinte d'objectifs stratégiques visant à progresser vers l'établissement de règles de gouvernance, de valeurs d'intégrité, la gestion efficace des ressources humaines et la rationalisation des allocations budgétaires.

Objectif stratégique 1.1 : Soutenir les principes de gouvernance de la mission dans ses différents programmes :

Un objectif pivot qui a été fixé en cohérence avec les orientations, les exigences et les engagements confiés au ministère visant à soutenir les mécanismes et mesures nécessaires dans ses structures affiliées ou sous sa tutelle pour mettre en œuvre les règles de bonne gouvernance et transmettre les enjeux d'intégrité aux niveaux comportemental et institutionnel. Ainsi cet objectif représente le principal pilier pour développer l'efficacité du programme pilotage et appui, car sa réalisation nécessite le développement de méthodes de performance des structures programme, en particulier au niveau de supervision, de contrôle et de réforme.

On note un écart dans les taux de réalisation des indicateurs liés au développement de cet objectif stratégique alors qu'un bon taux de réalisation a été atteint lié au « pourcentage de visites sur le site officiel du Ministère » (141%) , les taux de réalisation ont été faibles ou inexistants en ce qui concerne respectivement l'indicateur du « nombre de contrats objectifs et programmes atteints » (17%) et l'indicateur « pourcentage de réalisation des décisions et recommandations émises par les comités de pilotage » (0 %) Cela s'explique par la circonstance particulière qu'a reconnu le ministère (instabilité), en plus

des conditions sanitaires générales (corona 19) mais cela n’empêche pas la volonté du ministère de développer la performance au niveau de pilotage et d’impulsion vers la réalisation de l’objectif stratégique, et cela s’incarne dans le volume important d’activité de pilotage pour l’ensemble du ministère par rapport au budget programme (27%) et le bon taux de réalisation en 2022 des crédits d’activités (93 %), cela s’est effectivement traduit, notamment au niveau de :

- Appui à la supervision de la gestion et au contrôle de la gestion des entreprises et établissements sous tutelle.
- Atteinte de bonnes réalisations au niveau de l’instauration de la GBO au niveau du budget de l’État.

Indicateur 1.1.1 :Nombre de contrats programme et de contrats objectifs achevés								
	Unité	Réalisations	Réalisations	Estimation	Réalisation	Réalizations par rapport aux estimations	Estimations	leur cible
		2020	2021	2022	2022		2024	2025
Partie Industrie								
Nombre de contrats programmes et de contrats objectifs achevés	Nombre			0	0	0	0	0
Nombre de contrats programmes achevés					0	0	0	0
Nombre de contrats objectifs achevés					0	0	0	0
Partie mines et énergie								
Nombre de contrats programmes et de contrats objectifs achevés	Nombre	2	1	6	1	17%	5	5
Nombre de contrats programmes achevés		2	1	5	1	20	5	5
Nombre de contrats objectifs achevés		0	0	1	0	0%	0	0
Total programme (unifié)								
Nombre de contrats programmes et de contrats objectifs achevés	Nombre	2	2	6	1	17%	5	5

L'ajustement des caractéristiques de l'indicateur s'inscrit dans le cadre du suivi de l'évolution de la relation entre l'autorité de tutelle et les acteurs publics pour fixer le cadre d'atteinte des objectifs. Le choix de cet indicateur reflète la volonté du Ministère de conduire les bonnes conduites des institutions et établissements publics de manière à soutenir la réalisation des objectifs.

Il est indiqué d'emblée que l'indicateur a été adopté uniquement dans la partie énergie et mines, et donc, exceptionnellement, les données de l'indicateur seront considérées comme des données relatives au programme dans son ensemble unifiées dans ses deux parties jusqu'à ce que les données relatives à la partie industrielle est ajustée.

L'estimations pour l'année 2022 est la réalisation de 06 contrats, dont un seul contrat a été réalisé avec l'Office des Mines, en raison des conditions sanitaires qu'a traversées le pays et la situation instable du Ministère. Notons aussi que les estimations pour l'année 2023 ont été incluses pour la réalisation de 05 contrats comme pour les années 2024, l'estimation pour 2023 a été maintenue d'une manière cumulative jusqu'à ce que la vision pour l'année 2023 devienne claire, et jusqu'à ce qu'une circulaire soit émise par le Premier ministre afin de recadrer et diffuser ce dispositif à tous les établissements et institutions publics.

Indicateur 1.1.2 : Pourcentage de réalisation des décisions et recommandations prises par les comités de direction							
	Réalisations	Réalisations	Estimation	Réalisation	Réalisations par rapport aux estimations	Estimations	la valeur cible
	2020	2021	2022	2022		2023	2024
Partie Industrie							
%	0	0	50	0	0	50	75
Partie mines et énergie							
%	0	0	50	0	0	50	50
Total programme (unifié)							
%	25	0	50	0	0	50	62.5

Compte tenu des circonstances exceptionnelles il n'a pas été possible de terminer les procédures de création de comités de pilotage, qui aura pour objet de diriger la mise en place d'un système de contrôle interne et de compléter les fondations du système GBO. Donc il est prévu de le faire au début de l'année 2023.

Nous Soulignons également, il n'a pas été possible de former des comités de pilotage stratégique au sein des différents programmes pour suivre l'achèvement de la charte de gestion et des différents documents du PAP.

Informant que, coïncidant avec la mise en place de CHD au sein du ministère, un système de contrôle interne commencera à être mis en place après la création du comité de pilotage stratégique au ministère, pour en émerger ultérieurement des comités de pilotage opérationnel et des unités opérationnelles, ce qui explique l'estimation de 50% pour l'indicateur dans les deux sections

En termes parmi les décisions que le comité prendra à moyen terme, nous mentionnons,

- * Mise en place d'un système de contrôle interne.
- * Suivi de l'élaboration des chartes de gestion en coordination avec les comités de pilotage qui seront mis en place au sein des différents programmes
- * Comptabilité générale et comptabilité analytique
- * Création d'une unité d'audit interne au sein du ministère

Indicateur 1.1.3: Taux de visite du site du ministère							
	Réalisations	Réalisations	Estimation	Réalisation	Réalisations par rapport aux estimations	Estimations	la valeur cible
	2020	2021	2022	2022		2023	2024
Partie Industrie							
%	227	32	75	35	47	75	75
Partie mines et énergie							
%	20	101	60	155	258	70	70
Total programme (unifié)							

%	123.5	66.5	67.5	95	141	72.5	72.5
---	-------	------	------	----	-----	------	------

Il est à noter qu'un pourcentage important de visites sur le site officiel du ministère dans son ensemble (141%) a été enregistré, principalement en raison du pourcentage important au niveau de la section de l'énergie et des mines, où le site Web du ministère a été lancé et mise en ligne fin juin 2020. notons que l'objectif est d'atteindre 40 000 visites annuellement.

Plus de 40 000 visites annuelles ont été effectuées sur le site officiel du ministère en 2021. Cela est dû à la mise à jour périodique du site Web du ministère, ainsi il devient le site officiel des sections de l'industrie et de l'énergie

Pour les années 2023, 2024 et 2025, on veillera à enrichir davantage les sujets importants liés aux secteurs de l'énergie et des mines afin de se fixer l'objectif d'atteindre 70 000 visites annuelles sur le site officiel du Ministère.

Il est à noter qu'au niveau de la section de l'Industrie, le pourcentage de visites sur le site officiel du Ministère a été atteint de 35% (1000 visiteurs par mois contre 3000 visiteurs)

Il est prévu que les visites soient coordonnées au cours des années 2023 et 2024, suite à la publication de la nouvelle version du site Internet, financé par l'Agence allemande de coopération technique en Tunisie, dans le cadre du projet de numérisation des procédures administratives du ministère.

❖ Défis Mesures, activités et interventions pour améliorer les performances :

L'ajustement des caractéristiques du cadre de performance représente le défi le plus important pour améliorer la performance du programme, et la difficulté réside surtout dans l'étude des domaines les plus influents au programme pour se concentrer sur eux, ainsi que la nécessité de trouver un terrain convenable pour la communication et la coordination avec les différentes parties intervenants pour fixer les objectifs et les indicateurs qui s'y réfèrent.

En ce qui concerne l'appui à la gouvernance au sein du Ministère, la promotion de des principes de "gestion administrative rationnelle" représente le défi le plus important à moyen terme, et le manque de budgets représente l'obstacle le plus important à l'appui à la gouvernance, comme cela sera fait à moyen terme et dans la limite des capacités disponibles :

- Trouver des solutions concrètes pour soutenir la cellule de gouvernance et de lutter contre la corruption au sein du ministère, notamment sur le plan logistique, pour mener à bien ses missions.
- Davantage d'appui au système de contrôle notamment "Inspection Générale du Ministère", en termes de logistique et de moyens humains.
- Fournir toutes les conditions favorables pour soutenir la mise en place d'un système de GBO.

Objectif stratégique 2 : Rationnaliser la gestion des ressources humaines afin de pousser à l'adéquation compétences-besoins :

Cet objectif stratégique s'inscrit dans le cadre des orientations nationales de qualification des ressources humaines en renforçant les mécanismes d'appui à l'administration par des personnels qualifiés et à la formation. Deux indicateurs ont été fixés pour suivre les progrès de la réalisation de l'objectif.

Cependant, cela ne reflète pas le volume important de l'activité de gestion des ressources .Les ressources humaines (31.7% du volume de la mission dans son ensemble dans les deux sections « Énergie et Mines » et « Industrie ») et la réalisation d'un bon pourcentage des budgets de l'activité (100 %).Cela tient notamment à la volonté du ministère d'appuyer les structures de pilotage et d'appuyer la gestion optimale des ressources humaines, pour cela la sous-activité représentant la « location des structure de pilotage ». le volume de l'activité de « gestion des ressources humaines ». Ainsi, au cours de l'année, malgré la situation sanitaire particulière. :

- Ajuster les actions de formation nécessaires compatibles avec les exigences professionnelles des agents

- Travailler à renforcer les programmes avec de nombreux cadres selon les besoins urgents pour pourvoir les postes vacants, surtout en l'absence de recrutement

Indicateur 1.2.1 : Pourcentage de réalisation des dépenses relatives à la masse salariale							
	Réalisations	Réalisations	Estimation	Réalisation	Réalisations par rapport aux estimations	Estimations	la valeur cible
	2020	2021	2022	2022		2023	2024
Partie Industrie							
%	95	98	100	100	100	100	100
Partie mines et énergie							
%	104	97.2	96	96	100%	97	98
Total programme (unifié)							
%	99.5	97.5	98	98	100%	98.5	99

Cet indicateur cristallise la concentration du programme de pilotage et d'appui de suivre périodiquement l'évolution du bloc salarial et d'étudier les éléments qui ont conduit à son augmentation ou sa diminution et dans quelle mesure on peut l'attendre. L'indicateur vise à crédibiliser le budget en rapprochant les estimations de la réalité des réalisations à travers un travail de contrôle minutieux des estimations de loyers et en essayant d'atteindre une sorte de stabilité du niveau de réalisation avec une indication du nombre réel d'employés du ministère et une indication du nombre de pourvoir les postes vacants et les cas de mutation.

On note un pourcentage de 100% des estimations de loyers pour les deux secteurs qui ont été réalisées, et cela s'explique par la relative stabilité au niveau des loyers au ministère, ajoutons l'évaluation précise des différentes subventions qui composent les salaires contenus dans le système médiatique de référence, ainsi que leur contrôle et leur identification au cours d'une longue séance avec les intérêts du ministère des Finances. Et il est prévu qu'on s'attend

une stabilité ou une augmentation relative des taux de réussite qui se poursuive au cours des années 2023 et 2024.

Indicateur 2.2.1 : Taux de réalisation du plan de formation							
	Réalisations	Réalisations	Estimation	Réalisation	Réalizations par rapport aux estimations	Estimations	la valeur cible
	2020	2021	2022	2022		2023	202
Partie Industrie							
%	52	23	50	25	50%	75	100
Partie mines et énergie							
%	32	17.15	30	32	107%	40	50
Total programme (unifié)							
%	42	20.075	40	28.5	71%	57.5	75

Le développement des compétences et des aptitudes des ressources humaines est l'un des défis les plus importants auxquels est confronté le programme, surtout en l'absence de recrutement. La formation est considérée comme le principal enjeu pour le développement des compétences.

De ce point de vue, l'indicateur a été choisi pour suivre la réalisation des sessions de formation fixées dans le plan de formation en fonction des besoins et exigences réels des salariés, analyser soigneusement les résultats et faire le point sur les différentes problématiques.

Au cours de l'année 2022, on constate que le pourcentage de réalisation de l'indicateur a augmenté par rapport aux années précédentes, puisque le pourcentage de réalisation du plan de formation a atteint 71% pour les secteurs « énergie et mines » et « industrie ».

Le secteur de l'énergie et des mines a atteint un pourcentage de réalisation supérieur aux estimations prévues. Il est estimé de continuer à se limiter à la formation interne et à la coordination avec les structures publiques pour les

années 2023 et 2024, car il n'est pas possible de programmer des activités avec des établissements de formation privés si les fonds alloués restent limités.

Concernant les réalisations du secteur de l'industrie, les estimations des réalisations de l'indicateur de performance pour l'année 2022 ont été fixées à 50%, mais seulement 25% du plan de formation a été réalisé. Cela est dû aux :

- manque de ressources humaines dans le service formation et des promotions,
- Un retard dans la réalisation du plan de formation (après son approbation au cours du mois de juin 2022), et donc le délai de réalisation a été limité au deuxième semestre de l'année,
- Difficulté de coordination avec les formateurs, compte tenu de leurs engagements avec d'autres ministères dans le même délai requis.
- Crédits limités.

❖ Défis Mesures, activités et interventions pour améliorer les performances :

- Rationalisation de la disposition des ressources humaines pour pousser à la compatibilité entre compétences et besoins :

Le développement des compétences et l'amélioration de la gestion des ressources humaines représentent les défis les plus importants auxquels est confronté le programme pilotage et appui suite en l'absence de nouveau recrutement. Ainsi la formation dans ce contexte est considérée comme le pari principal pour le développement des compétences, car des solutions pratiques seront trouvées aux problèmes dont les plus importants sont :

- Examen approfondi de la bonne identification des besoins de formation, en coordination avec les structures concernées, pour garantir l'efficacité et l'efficience.
- Aborder la préparation d'un système de suivi, d'évaluation et de contrôle pour assurer la qualité de la formation.
- Un soutien supplémentaire au réemploi par l'étude attentive des demandes de transfert et les détachements.

Objectif stratégique 3 : Préserver la soutenabilité du budget et rationaliser la gestion des réalisations :

Cet objectif stratégique a été fixé dans le cadre du renforcement du rôle central du budget comme l'un des principaux mécanismes ainsi que le cadre de performance pour améliorer l'efficience et l'efficacité et progresser dans la réalisation des programmes et des objectifs fixés grâce à une bonne préparation de ceux-ci et à une disposition des budgets initiales.

En 2022, 99% du coût programmé de l'approvisionnement et de la consommation a été réalisé, ce qui est un pourcentage, en fait élevé, compte tenu des circonstances exceptionnelles en cours à la suite de la pandémie de Corona, en plus de l'instabilité du ministère cause de fusionnement ou division entre les deux sections, mais ça ne contredit pas le souci de ministère pour instaurer de règles de bonne gestion et de rationalisation de la maîtrise des coûts d'approvisionnement en matériaux, équipements et consommations d'énergie. Le volume d'activité des prestations logistiques est estimé à 40.8% du le volume du programme (16 % sans location). Il comprend les dépenses d'approvisionnement, d'entretien et de l'informatique, ce qui reflète l'extrême importance de l'action logistique pour assurer et soutenir le déroulement normal du travail administratif et Dans ce contexte, en l'an 2022, 83 % de budgets

affectés à l'activité ont été réalisés au niveau de l'ensemble du ministère dans ses deux sections, ce qui a permis de :

- renouveler le parc auto
- Se concentrer sur certains départements qui n'ont pas reçu de bureaux
- renouveler les matérielles informatiques et les photocopieurs
- S'engager dans l'effort national pour faire face à la pandémie de Corona en prenant un certain nombre de mesures représentées par l'acquisition de matériel et de fournitures de stérilisation, la stérilisation du bâtiment du ministère et l'acquisition de tablettes pour contrôler la validité des passeports de vaccination.

Indicateur 1.3.1 : Pourcentage de réalisation du budget							
	Réalisations	Réalisations	Estimation	Réalisation	Réalisations par rapport aux estimations	Estimations	la valeur cible
	2020	2021	2022	2022		2023	2024
Partie Industrie							
%	86	92	100	95	95%	100	100
Partie mines et énergie							
%	93	89	85	95	112%	85	85
Total programme (unifié)							
%	89.5	90.5	92.5	95	103%	92.5	92.5

Cet indicateur est important au niveau de l'amélioration le suivi du budget, tant au niveau de la nature de dépense qu'au niveau des activités contrôlées.

En fait, Le suivi périodique du budget représente le principal mécanisme sur la base duquel est prise la décision d'actualiser le document annuel de programmation des dépenses, notamment au niveau de l'avancement de la réalisation des projets. Cependant l'objectif est de donner de la crédibilité et du réalisme des besoins avec un budget limité. On note une évolution relative de

la position du budget, et cela est dû principalement à la stabilité de la position du ministère.

On note qu'une augmentation significative a été enregistrée dans le pourcentage de réalisation du budget pour les deux volets en 2022 (112% au ministère de l'Énergie et des Mines et 95% au ministère de l'Industrie), ce qui est un indicateur très positif qui augmente l'efficacité et la crédibilité des prévisions budgétaires et il contribue au développement du cadre de performance et à atteindre davantage les objectifs souhaités.

Il est prévu en 2023-2024 et les années à venir d'atteindre de bons taux de réalisation du budget et une amélioration progressive de la répartition des pourcentages de manière relativement équilibrée tout au long de l'exercice en formalisant la mise à disposition périodique par les responsables de programme des tableaux de suivi de l'exécution des budgets en les organisant à travers des tableaux de bord qui seront discutés lors des réunions du comité de pilotage prévues instaurer à partir de l'année 2023.

Indicateur 2.3.1 Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission							
	Réalisations	Réalisations	Estimation	Réalisation	Réalisations par rapport aux estimations	Estimations	la valeur cible
	2020	2021	2022	2022		2023	2024
Partie Industrie							
%	0	54	51	53	104	55	55
Partie mines et énergie							
%	73.45	71.93	72.14	61	85	66.04	60.45
Total programme (unifié)							
%	80.23	73.45	73.81	57	77	60.52	57.725

Les travaux futurs, en poursuivant l'évolution de cet indicateur, s'orientent vers une réduction progressive de la taille du programme (ses salaires et bloc de gestion), compte tenu de la technicité du ministère.

Indicateur 2.3.1 Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission							
	Réalisations	Réalisations	Estimation	Réalisation	Réalisations par rapport aux estimations	Estimations	la valeur cible
	2020	2021	2022	2022		2023	2024
Partie Industrie							
%	8	5.8	2.5	4	160	4.5	4.6
Partie mines et énergie							
%	4.5	4.7	4.6	4.7	102	6.3	7.9
Total programme (unifié)							
%	6.25	5.25	3.55	4.35	123	5.4	6.25

De manière générale, on note pour l'ensemble du Ministère une relative stabilité du coût de fonctionnement du fonctionnaire pour les années 2021 et 2022, notamment pour la section énergie et mines, malgré l'enregistrement d'une hausse de l'indicateur au niveau de l'Industrie et ça s'explique par la stabilité du ministère en 2021 et résultat d'application des nouvelles mesures pour minimiser la consommation des produits et les matérielles nécessaires pour la continuité de travail aussi minimiser les dépenses d'entretien et plafonner les budgets alloués par le ministère des Finances déterminent

Il est prévu dans les deux sections, une augmentation relative du coût de fonctionnement du fonctionnaire pour les années 2023 et 2024, afin de continuer à fournir des facteurs de bonne rationalisation des consommations de matériels et équipements nécessaires au déroulement du travail administratif et des dépenses diverses d'entretien.

Quant à partir de l'année 2024, nous espérons une diminution du coût de fonctionnement de l'individu suite à la stabilité du stock au regard de la stabilité de la situation du ministère et du fait de la mise en œuvre de la politique de rationalisation la consommation de matériels et d'équipements nécessaires au déroulement du travail administratif et les dépenses diverses d'entretien.

❖ Défis Mesures, activités et interventions pour améliorer les performances :

Maintenir la pérennité du budget et rationaliser la disposition de la réalisation :

Le Ministère s'emploie à redoubler d'efforts pour rationaliser les dépenses, notamment les dépenses de gestion logistique, malgré le besoin urgent de ses services en appui logistique du fait de la scission et de la fusion, et dans ce cadre, cela a été fait au cours de l'année 2021 et prolonger jusqu'en 2022 :

-Personnaliser Les dépenses de fonctionnement avec un objectif stratégique représenté dans "la pérennité du budget et la rationalisation de la gestion des réalisations" et le déchargement opérationnel pour assurer un suivi précis de l'avancement du processus de rationalisation.

- Préciser les besoins du ministère en papier et en outils bureautiques, et favoriser la numérisation.

- Prendre des mesures pour rationaliser la consommation de consommables pour les équipements informatiques, photocopieurs et fax.

- Davantage de travail sur la rationalisation des consommations d'énergie en concentrant les dispositifs qui contrôlent le rythme d'utilisation du réseau de climatisation.

- Prendre des mesures pour équiper les voitures de services par un système "GPS".

Quant au niveau de l'informatique, le renforcement des ressources humaines spécialisées dans le domaine de la sécurité et des systèmes d'exploitation représente l'obstacle le plus important pour parvenir au développement de la gestion électronique, et en attendant que cela se réalise, les efforts de l'administration avec les capacités disponibles sont orientées vers le développement de services plus distants, en application de la stratégie nationale de gestion électronique, où :

- Travail sur le lancement de systèmes d'information pour l'Observatoire National de l'Energie et d'autres pour des projets actualisés dans le secteur des énergies renouvelables, en coopération avec certaines structures internationales.

- Travailler sur le lancement d'un système de gestion électronique des documents pour la direction générale des carburants.

- Relancer le système « Alyssa » pour le traitement électronique des correspondances.

2- Résultats de l'exécution du budget programme :

2.1. Une présentation détaillée de l'exécution de budget du programme selon la nature de la dépense :

Le programme de pilotage et appui représente le véritable pilier pour atteindre les objectifs stratégiques des différents programmes sectoriels. De ce point de vue, le renforcement de son efficacité est de la plus haute importance pour favoriser le progrès dans la réalisation de ses principaux objectifs et la stabilité de son approche stratégique, qui fournit le terrain approprié pour renforcer l'appui à d'autres programmes

Le budget du programme de pilotage et appui constitue l'un des principaux mécanismes, outre le cadre de performance pour la promotion, et tout cela s'incarne à travers la bonne appréciation, et la bonne mise en œuvre,

S'agissant de l'exécution du budget programme pilotage et appui et selon les données établies dans le tableau ci-dessous pour exécuter le budget programme de l'année 2022 selon la nature de la pension alimentaire, il est noté ce qui suit :

- Une augmentation significative du taux de réalisation du budget du programme pilotage et d'appui pour l'ensemble du ministère (91%) par rapport aux prévisions, compte tenu des crédits complémentaires pour le salaire.

C'est un indicateur très positif qui accroît l'efficacité et la crédibilité du mécanisme budgétaire et contribue au développement du cadre de performance et à l'atteinte des objectifs souhaités, notamment en matière de gestion logistique. Il renforce également l'appui aux programmes sectoriels (énergie et mines).

le taux élevé de réalisation de chacune des dépenses de fonctionnement et des salaires, car leur volume représente ensemble 90 % par rapport à la taille du programme de pilotage et appui.

On remarque ce qui suit :

- Atteindre 98% des dépenses de salaires du programme en calculant les crédits complémentaires, ce qui est un très bon pourcentage dû principalement à la bonne préparation des estimations en calculant avec précision tous les éléments, tout cela malgré plusieurs facteurs qui ont affecté relativement la réalisation ou la stabilité dans la réalisation, dont le plus important est la circonstance particulière vécue par la partie énergie et mines. Cela a entraîné de nombreux éléments inattendus, tels que les cas de cessation des détachements à des institutions publiques, voire des transferts entre les parties de l'industrie, de l'énergie et des mines, en plus de transfert des salariés entre les deux sections et le recrutement.

- Réalisation de 100% des dépenses de fonctionnement et cela s'explique par :

* Achèvement complet de dépenses pour la location, car elle représente le pourcentage le plus important des dépenses de fonctionnement (65%).

* règlement des impayées liés aux carburant pour les emplois fonctionnels

* L'augmentation du coût de plusieurs dépenses d'une année à l'autre, telles que l'électricité, l'eau et le carburant, car plusieurs virements ont été effectués dans les crédits.

Bien qu'il ait été pris en compte lors de l'établissement des estimations, en plus du taux annuel d'évolution des loyers (5%), pour un montant

supplémentaire limité pour couvrir certaines augmentations attendues telles que les acquisitions de fournitures et d'équipements informatiques.

* Réalisation de 100% des estimations des dépenses d'intervention Le montant des réalisations représente le coût des tickets restaurant et des aides sociales pour les personnels du ministère, conformément aux publications dans ce cadre

* Quant aux dépenses d'investissement, leur impact sur les dépenses totales du programme est moindre que les dépenses de gestion compte tenu de leur taille, puisqu'elles représentent 7.3% de la taille du programme de pilotage et d'appui pour l'ensemble du ministère.

**Tableau N°1 :
Cadre de dépenses à moyen terme 2022 pour le programme pilotage et appui selon la nature de la dépense (crédits de paiement)**

Dépenses	Estimation 2022	Estimation 2023	Estimation 2022	Réalisation 2022	Pourcentage d'évolution 2021-2022	
					montant	pourcentage
Frais de rémunération	5.581	5.581	5.666	5.588	-78	99
	5.581	5.581	5.666	5.564	-102	98
Frais de gestion	3.510	3.510	3.658	3.643	14	100
	3.510	3.510	3.658	3.643	-15	100
Frais D'Intervention	342	342	352	306	-36	89
	342	342	342	306	-36	89
Primes d'amical	342	342	342	306	-36	89
Frais d'investissement	795	795	795	20	-775	3
	780	765	765	0	-775	3
Equipement administratif	530	530	530	0	-530	0
Acquisition transport	490	490	490	0	-490	0
Acquisition des différents équipements	40	40	40	0	-40	0
Programmation informatique	220	220	320	0	-220	0
Programme d'établissement de marques de qualité	30	15	15	0	-15	0
total	10.228	10.228	10.461	9.586	-875	92%

Tableau 2 :
Cadre de dépenses à moyen terme 2022 pour le programme pilotage
et appui section « industrie »
par nature de la dépense (crédits de paiement)

Dépenses	Estimation 2022	Estimation 2023	Estimation 2022	Réalisation 2022	Pourcentage d'évolution 2021-2022	
					montant	pourcentage
Frais de rémunération	3.213	3.213	3.213	3.146	-67	98
	3.213	3.213	3.213	3.130	-83	97
Frais de gestion	1.785	1.785	1.933	3.643	14	100
	1.785	1.785	1.933	1.920	-13	99
Frais D'Intervention	213	213	213	204	-9	96
	213	213	445	204	-9	96
Primes d'amical	213	213	430	204	-9	96
Frais d'investissement	445	445	445	0	-445	0
	445	430	430	0	-430	0
Equipement administratif	270	270	270	0	-430	0
Acquisition transport	250	250	250	0	-250	0
Acquisition des différents équipements	20	20	20	0	-20	0
Programmation informatique	160	160	160	0	-160	0
Programme d'établissement de marques de qualité	15	0	0	0	0	0
total	5.656	5.656	5.789	5.254	-535	91%

Tableau 3
Cadre de dépenses à moyen terme 2022 pour le programme pilotage
et appui (section « Energie et mines »
par nature de la dépense (crédits de paiement)

Dépenses	Estimation 2022	Estimation 2023	Estimation 2022	Réalisation 2022	Pourcentage d'évolution 2021-2022	
					montant	pourcentage
Frais de rémunération	2.368	2.368	2.453	2.442	-11	100
	2.368	2.368	3.453	2.434	-19	99
Frais de gestion	1.725	1.785	1.933	3.643	23	101
	1.785	1.725	1.725	1.723	-2	100
Frais D'Intervention	129	129	129	102	-27	79
	129	129	129	102	-27	79
Primes d'amical	129	129	129	102	-27	79
Frais d'investissement	350	350	350	20	-330	6
	355	355	355	0	-355	0
Equipement administratif	260	260	260	0	-260	0
Acquisition transport	240	240	240	0	-240	0
Acquisition des différents équipements	20	20	20	0	-20	0
Programmation informatique	60	60	60	0	-60	0
Programme d'établissement de marques de qualité	15	15	15	0	-15	0
total	4.572	4.572	4.657	4.312	-345	93%

Tableau 4
Budget du programme Pilotage et appui (cadre uniforme)
selon la destination de la dépense par sous programmes et activités

Activité	Estimation 2022	Estimation 2022	Estimation 2022	Realisation 2022	Réalisation par rapport au estimation	Réalisation par rapport au estimation
Act1	2.878	2.863	2.863	2.673	-190	93
Act2	3.223	3.223	3.308	3.297	-11	100
Act3	4.112	4.112	4.260	3.543	-717	83
total	10.213	10.198	10.431	9.513	-918	91

Tableau 5
Budget du programme Pilotage et appui section « industrie »
selon la destination de la dépense par sous programmes et activités

Activité	Estimation 2022	Estimation 2022	Estimation 2022	Realisation 2022	Réalisation par rapport au estimation	Réalisation par rapport au estimation
Act1	1.532	1.517	1.517	1.384	-133	91
Act2	1.973	1.973	1.973	2.007	34	102
Act3	2.151	2.151	2.299	1.863	-436	81
total	5.656	5.641	5.789	5.254	-535	91

Tableau 6
Budget du programme Pilotage et appui section « Energie et mines »
selon la destination de la dépense par sous programmes et activités

Activité	Estimation 2022	Estimation 2022	Estimation 2022	Realisation 2022	Réalisation par rapport au estimation	Réalisation par rapport au estimation
Act1	1.346	1.346	1.346	1.289	-57	96
Act2	1.250	1.250	1.335	1.290	-45	97
Act3	1.961	1.961	1.961	1.680	-281	86
total	4.557	4.557	4.642	4.259	-383	92